

CONSEIL D'ORIENTATION DES RETRAITES
Séance plénière du 19 décembre 2019 à 9h30
« Consommation, épargne et recours au crédit des retraités »

Document n° 11

<i>Document de travail, n'engage pas le Conseil</i>

**Quelles caractéristiques de l'endettement des ménages
en fonction de l'âge ?**

*Montserrat Botey et Alexis Direr, Rapport pour la Chaire « Transitions
démographiques, Transitions économiques », septembre 2018.*

Chaire « Transitions démographiques, Transitions économiques »

**Quelles caractéristiques de l'endettement des ménages
en fonction de l'âge ? ¹**

Montserrat Botey ²

Alexis Direr ³

Rapport présenté lors du comité de pilotage « Liquéfaction, transfert et acquisition du patrimoine » de la Chaire « Transitions démographiques, Transitions économiques » le 12 septembre 2018

¹ Nos remerciements les plus chaleureux vont à la Chaire "Transitions Démographiques, Transitions Economiques", qui a su nous faire part de son expertise, de son œil critique et de son soutien tout au long de cette collaboration, et sans qui cette étude n'aurait pu voir le jour.

² Laboratoire d'Economie d'Orléans (LEO) et LIEPP, contact : montserrat.botey@univ-orleans.fr

³ Laboratoire d'Economie d'Orléans (LEO), contact : alexis.direr@univ-orleans.fr

Introduction

Selon la théorie du cycle de vie de Modigliani, les ménages jeunes recourent à l'emprunt pour leurs projets immobiliers, l'achat de biens durables et le financement de leurs études. A l'autre extrémité du cycle de vie, les ménages retraités, libérés du remboursement de leurs dettes, disposent d'une épargne nette finançant leurs dépenses de troisième âge. Même si ce schéma d'ensemble reste pertinent, nous pouvons nous demander comment, sous l'effet des gains d'espérance de vie, l'allongement de la durée des études chez les jeunes et les évolutions du marché immobilier, les dynamiques générationnelles en matière d'épargne et de demande de financement se sont transformées.

Au bas de la pyramide des âges, les conditions d'endettement des jeunes ménages ont évolué. Leurs études sont plus longues que celles de leurs aînés et une part croissante des jeunes font face à des carrières heurtées ne leur permettant pas d'accéder facilement au crédit. On assiste également à une très forte hausse des prix de l'immobilier depuis le début des années 2000 qui creuse les écarts entre les propriétaires, âgés en moyenne, et les locataires plus jeunes. Enfin, les effets directs sur l'emploi des jeunes de la crise économique de 2008-2009 alimentent les inégalités intra et intergénérationnelles face à l'accès au crédit, en particulier pour l'achat de la résidence principale.

En haut de la pyramide des âges, emprunter est un acte plus fréquent chez les seniors. Même si un grand nombre d'entre eux sont propriétaires de leur logement et ont achevé de rembourser leur crédit, un certain nombre conserve des projets immobiliers, comme acquérir une résidence secondaire ou investir dans un but locatif. Un déménagement est également fréquent après la retraite, pour se rapprocher du domicile des enfants, lors du décès du conjoint, ou suite à une perte d'autonomie. Des travaux de rafraîchissement ou réaménagement du domicile sont également parfois nécessaires. Enfin, comme pour les actifs, les retraités renouvèlent leurs biens durables tels que véhicule, meubles ou électro-ménager. Faute d'apport intégral, les seniors se tournent vers leur banquier pour compléter leur besoin de financement.

Face à ces besoins croissants, l'emprunt est longtemps resté exceptionnel chez les seniors. Les problèmes de santé et la mortalité progressent plus rapidement avec l'âge parmi cette population que pour les autres classes d'âge, de sorte que les institutions financières les considéraient comme un segment clientèle à risques. La situation change cependant progressivement. Un nombre croissant de banques prospectent activement le segment des seniors, à l'image de la Banque Populaire qui a lancé en 2016 une offre de prêt adaptée à cette catégorie permettant de financer l'aménagement du logement ou l'achat d'un véhicule pour les petits-enfants. Les banques ne peuvent plus ignorer un segment de leur clientèle qui, avec l'arrivée croissante de la génération des baby-boomers à la retraite, représente aujourd'hui 19 % de la population générale contre 14 % en 1990 et qui pourrait monter jusqu'à 23 % en 2030 selon l'INSEE.

L'objectif de cette note est d'analyser les caractéristiques du marché du crédit par classes d'âge en France et particulièrement les deux classes extrêmes, les jeunes, entre 18 et 34 ans, et les vieux, les plus de 65 ans. Parmi les âges intermédiaires, nous distinguerons les classes d'âge suivantes : les 35-44 ans, les 45-54 ans et les 55-65 ans. En ce qui concerne les séniors, le seuil adopté de 65 ans, bien que relativement arbitraire, englobe approximativement la population des retraités pour lesquels le remplacement des revenus du travail par une pension plus faible et des problèmes de santé plus fréquents constitue un obstacle au crédit. Quand les données nous le permettront, nous distinguerons au sein des séniors les 65-74 ans et les plus de 75 ans. Sauf exceptions précisées, nous adopterons une définition large du crédit comprenant à la fois les dettes immobilières au sens large, le crédit à la consommation et les dettes professionnelles. Nous distinguerons toutefois les différentes formes de dettes quand les données le permettront.

Nous verrons comment, d'un point de vue statistique, l'accès au crédit a évolué parmi les classes d'âge. Nous nous intéresserons aux dynamiques depuis les années 1990 des jeunes ménages qui se lancent dans la vie active et s'endettent pour la première fois, en particulier pour l'achat de la résidence principale. Nous porterons une attention particulière aux montants de dette avant et après la crise économique de 2008-2009. De plus, nous nous demanderons dans quelle mesure le crédit aux séniors s'est développé en France ces deux dernières décennies, et jusqu'à quel degré cette tendance est propre à cette classe d'âge. Nous ferons également le point sur la situation française par rapport à celle de pays européens économiquement proches, ce qui nous permettra notamment d'évaluer la marge de progression dont pourrait encore bénéficier le marché des séniors à l'avenir. Un frein notable au crédit est constitué par l'assurance emprunteur. Celui-ci touche particulièrement les séniors, dans la mesure où le prix de l'assurance augmente exponentiellement avec l'âge et est majorée en cas de problèmes de santé. Nous évaluerons dans quelle mesure les réformes récentes de l'assurance emprunteur pourraient lever ce frein pour cette catégorie de la population.

Un meilleur accès au crédit est généralement envisagé positivement par les économistes, qui y voient un allègement du rationnement du crédit et un élargissement des possibilités de lissage de la consommation, d'absorption des chocs économiques ou de santé, et d'accès à la propriété. L'emprunt des seniors peut également répondre à un besoin de liquéfaction du patrimoine. Le patrimoine immobilier et illiquide des parents et grands parents peut indirectement être mobilisé en le plaçant en collatéral d'un emprunt en faveur des enfants ou petits enfants.⁴ Un crédit accessible peut cependant produire des effets néfastes sur les banques et les ménages débiteurs quand les difficultés économiques et les aléas de la vie perturbent le remboursement des mensualités. Après avoir présenté à grands traits le traitement du surendettement en

4 Arnaud Jacquillat et Pierre Charmion "Liquéfaction du patrimoine : Quelle faisabilité financière pour la liquéfaction du patrimoine immobilier ? Rapport Mars 2017 pour la Chaire « Transitions démographiques, Transitions économiques ».

France, nous étudierons dans quelle mesure les ménages jeunes et les séniors sont spécifiquement affectés par l'excès d'endettement par rapport aux autres catégories d'âge.

Pour répondre à ces questions, nous exploiterons différentes bases de données. Nous nous appuyerons sur les vagues des Enquêtes Patrimoine construites par l'INSEE pour retracer l'évolution de la dette par catégories d'âge depuis 1992. Nous utiliserons pour les comparaisons internationales la base *Household Finance and Consumption Survey* (HFCS) assemblée et diffusée par la Banque Centrale Européenne à partir des informations pays remontant des banques centrales nationales. Enfin, l'analyse du surendettement des séniors se fondera sur les données des Enquêtes Typologiques réalisées et diffusées annuellement par la Banque de France depuis 2010 et remontant jusqu'à l'année 2001 pour les enquêtes plus anciennes.

Dans une première partie, nous présenterons les grandes évolutions depuis 1992 en France du crédit au ménage par catégorie d'âge. Nous comparerons dans une deuxième partie la situation de la France par rapport à celle de pays voisins appartenant à la zone euro. Nous investiguerons les facteurs explicatifs de l'endettement par âge dans une troisième partie. La quatrième partie montrera en quoi l'assurance emprunteur est un puissant frein au crédit aux séniors. Une cinquième partie abordera la question importante des risques de fragilité financière et de surendettement, effets collatéraux possibles d'un accès accru au marché du crédit. Nous finirons cette note par une conclusion synthétique.

I L'endettement des ménages par classe d'âge : un vieillissement des ménages endettés

Cette partie s'appuie sur les données des différentes vagues de l'Enquête Patrimoine parues entre 1992 et 2014.⁵ Les dettes incluent les emprunts immobiliers et les emprunts non immobiliers (prêts à la consommation, prêts privés, emprunts pour acquisition d'actifs réels autres qu'immobiliers, les découverts et lignes de crédit des banques).

1) Le cycle de vie de l'endettement des ménages

La figure 1 montre la composition par âge des ménages endettés en France et son évolution entre les enquêtes 1992 et 2014. Si nous comparons les âges et faisons abstraction des évolutions temporelles, nous observons un profil en cloche dissymétrique schématiquement conforme à la théorie du cycle de vie de Modigliani. Les 35-44 ans constituent les plus gros effectifs des ménages endettés, ce qui s'explique principalement par l'achat à crédit de la

⁵ Lors de la vague 1992, l'enquête s'intitulait "Enquête Actifs financiers".

résidence principale. La proportion baisse ensuite continûment avec l'âge à mesure que les ménages remboursent leur crédit. Les ménages les plus jeunes (17-34 ans) fournissent également une part importante des ménages endettés mais inférieure à celle des 35-44 ans et des 45-54 ans, ce qui peut s'expliquer par un établissement tardif dans la vie en couple et sur le marché du travail et un report concomitant des projets immobiliers, ainsi qu'à des contraintes de crédit plus forte que pour les classes plus âgées.

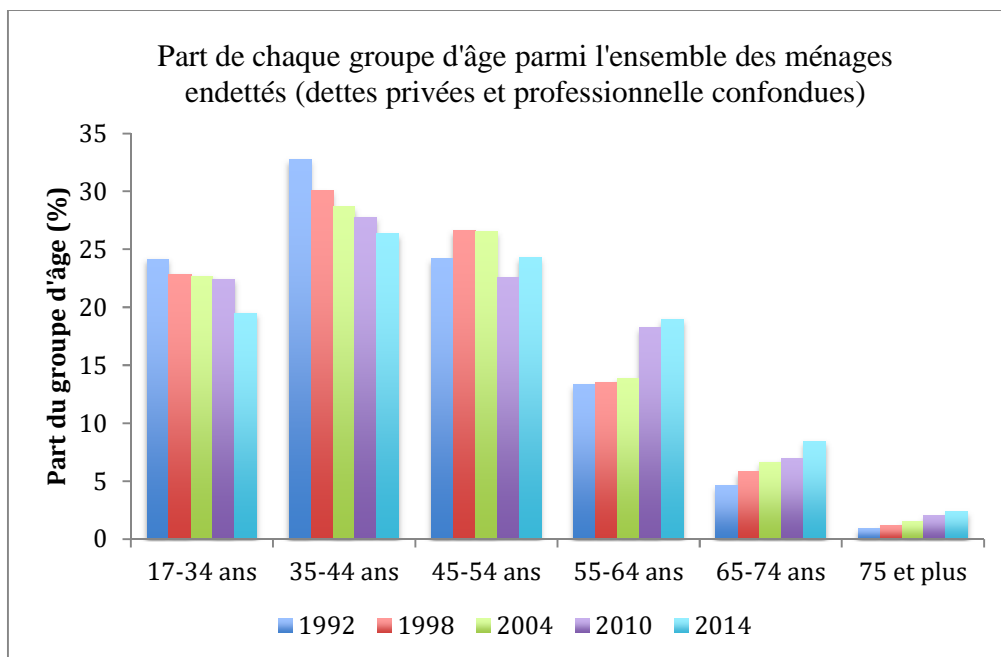


Figure 1. Lecture : En 2010, les 35-44 ans représentaient 27,8 % des ménages endettés.

Source : calcul des auteurs à partir des Enquêtes Patrimoine 1992-2014.

Nous obtenons une évolution également en cloche si nous nous restreignons à la population détenant un crédit et déclarant être endettés pour l'acquisition de leur résidence principale (Figure 2).

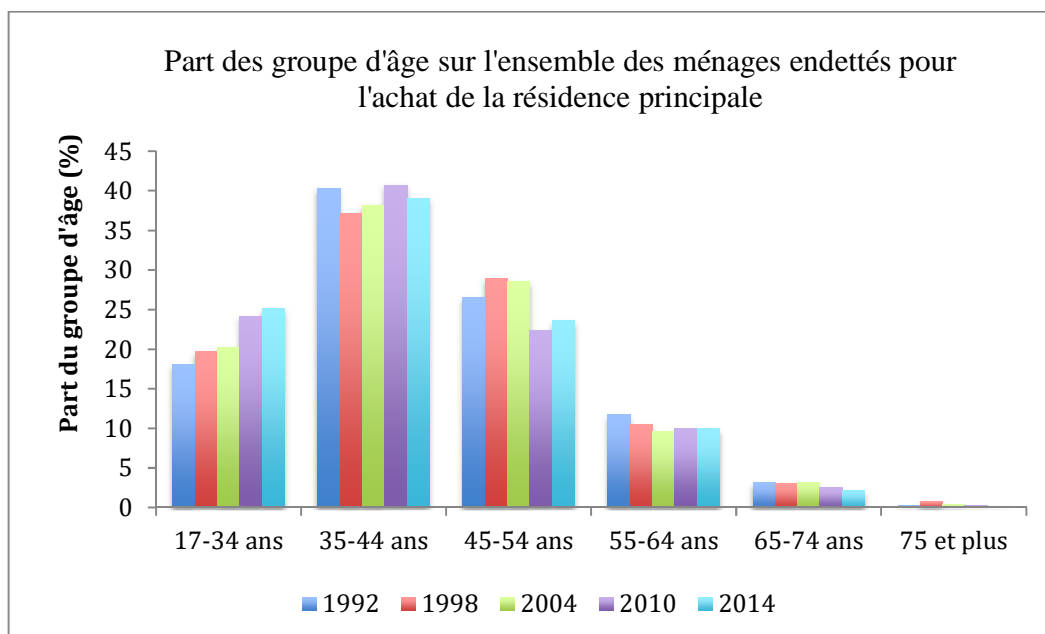


Figure 2. Source : calcul des auteurs à partir des Enquêtes Patrimoine 1992-2014.

Par rapport à une définition plus large de la dette, nous voyons logiquement un pic d'endettement plus net entre 35 et 44 ans, ainsi qu'une réduction de la part des séniors parmi les ménages endettés. Nous en concluons que les ménages séniors s'endettent proportionnellement plus pour d'autres motifs que l'achat de la résidence principale. Ceci posé, nous entrons maintenant dans le détail des évolutions temporelles par âge.

2) Le vieillissement des ménages endettés

Un recours accru des séniors à la dette

Les séniors sont de plus en plus nombreux parmi les ménages endettés. Les plus de 65 ans représentaient 5,6 % des ménages endettés en 1992, alors qu'ils représentent 10,9 % en 2014 (Figure 1). La tendance persiste si nous nous restreignons aux dettes privées et excluons les dettes professionnelles (Figure 3). Nous constatons l'expansion du crédit privé chez les personnes âgées de plus de 65 ans : 18,4 % de la population totale des ménages endettés avaient entre 65 et 74 ans en 1998, contre 28,5 % en 2014. De même, les plus de 75 ans représentaient 4,1 % des ménages endettés en 1998, comparé à 7,4 % de 2014.

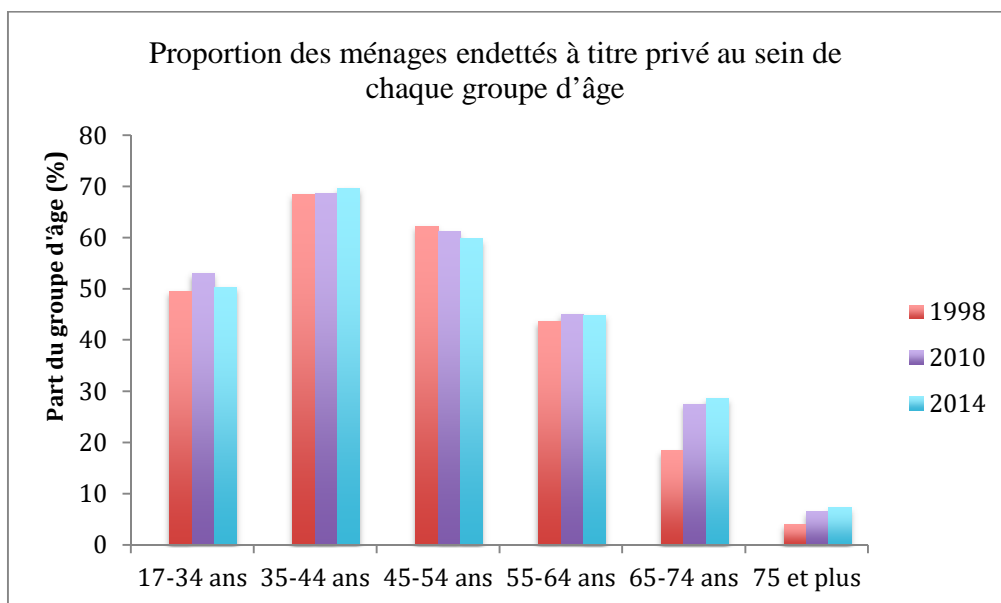


Figure 3. Endettement privé des ménages pour motifs personnels c'est-à-dire hors dette professionnelle (les données avant 1998 ne sont pas disponibles). Lecture : en 1998, 49,42 % des 17-34 ans étaient endettés en France pour des motifs privés ou mixtes. Source : calcul des auteurs à partir des Enquêtes Patrimoine 1998-2014.

L'accroissement de la part des séniors parmi les ménages endettés s'explique par la diversification des motifs d'endettement. En effet, quand nous nous limitons aux ménages endettés pour l'achat de leur résidence principale, la croissance de la part des plus âgés disparaît approximativement (Figure 2).

Au sein des plus de 65 ans, la part des ménages endettés était de 15,0 % en 1992 chez les 65-74 ans contre 28,7 % en 2014. De même, cette part était de 3,4 % en 1992 pour les plus de 75 ans contre 7,4 % 22 ans plus tard (Figure 4).

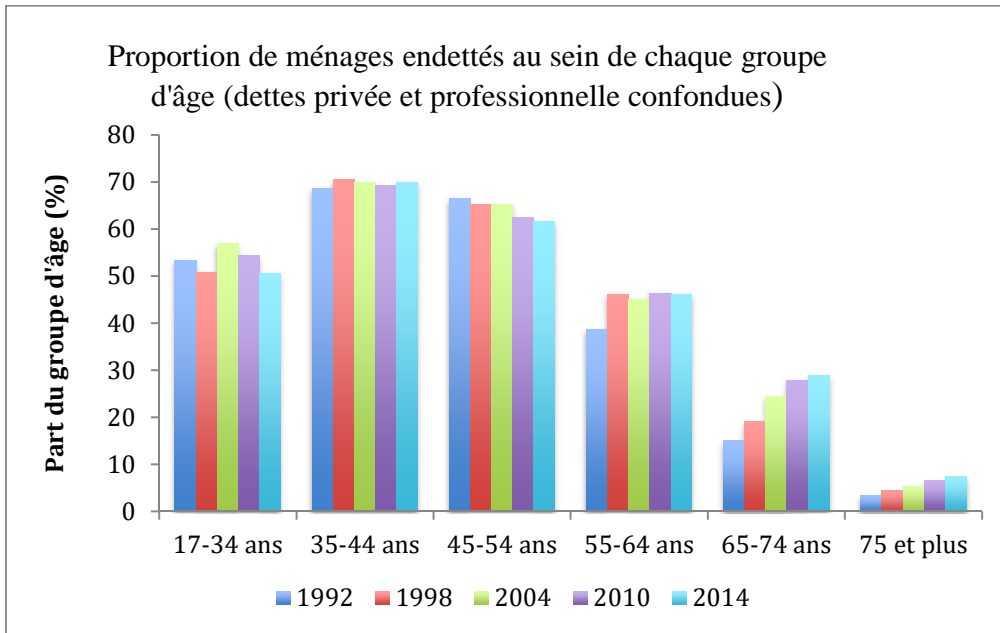


Figure 4. Sources : calcul des auteurs à partir des Enquêtes Patrimoine 1992-2014.

Les résultats des Enquêtes Patrimoine sont confirmés par les Enquêtes trimestrielles Crédit Logement CSA sur la base des nouvelles souscriptions de crédit (Figure 5).

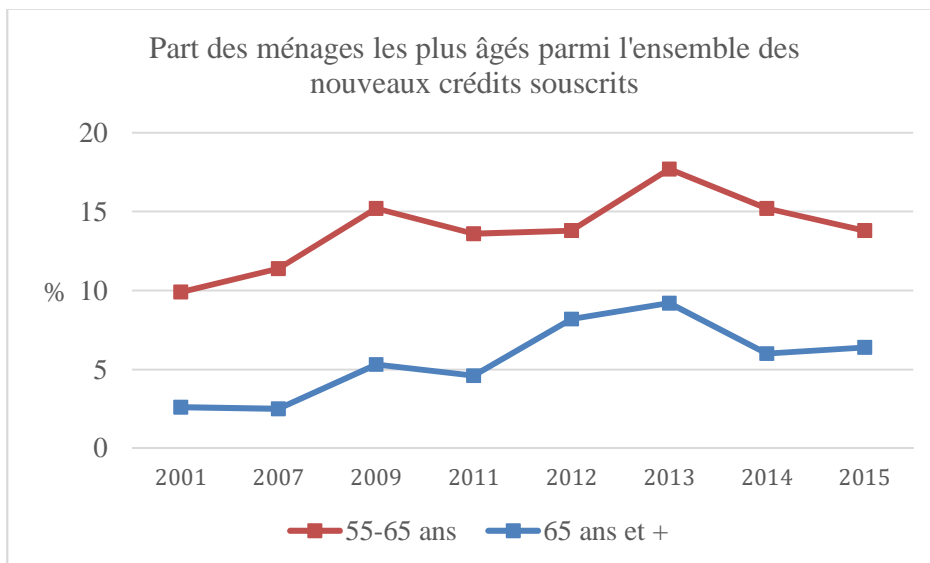


Figure 5. Sources : Observatoire du financement du marché résidentiel, Enquêtes trimestrielles, Crédit Logement CSA, Fascicule de Données Historiques depuis 2001 - 11ème édition - Juin 2017, p20.

Ces enquêtes montrent qu'une proportion croissante des nouveaux emprunteurs pour motif immobilier a plus de 55 ans. La part des plus de 65 ans est également en hausse, passant de

2,6 % en 2001 à 6,4 % en 2015. Fait notable, non seulement une proportion plus importante des séniors accède au crédit, mais également pour des durées plus longues (Figure 6).

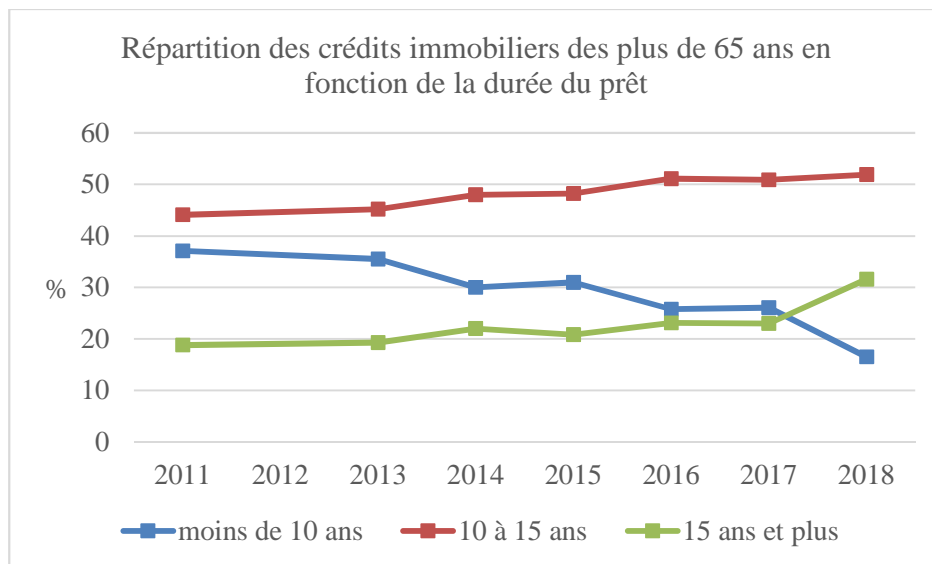


Figure 6. Sources : Observatoire du financement du marché résidentiel, Enquêtes trimestrielles, Crédit Logement CSA, Fascicule de Données Historiques depuis 2001 - 11ème édition - Juin 2017, p20.

Ainsi, la part des crédits pour motif immobilier accordés aux plus de 65 ans augmente tendanciellement pour les durées de 10 à 15 ans et 15 ans et plus. La part des crédits pour des durées de moins de 10 ans baisse parallèlement et passe de 37,1 % en 2011 à 16,5 % en 2018.

Ces tendances traduisent un changement d’image des séniors qui s’opère auprès des banques. L’espérance de vie en bonne santé des plus de 65 ans a considérablement augmenté ces dernières décennies, ainsi que leurs ressources et leurs patrimoines financier et immobilier. Les banques maîtrisent le risque de cette clientèle en accordant des prêts de plus courte durée et de montants plus faibles que pour les emprunteurs actifs, en sélectionnant des ménages déjà propriétaires de leur résidence principale et disposant d’un apport personnel important. La garantie hypothécaire sur la résidence principale permet de récupérer les sommes prêtées en cas de défaut. De même, le risque lié au passage à la retraite et à la baisse des revenus qui s’ensuit est fréquemment pris en compte dans le tableau de remboursement qui inclut une baisse des mensualités.

Ce changement dans la perception du risque des séniors est corroboré par les observations du portail sur la « silver économie » Silvereco⁶. Parmi les atouts de cette catégorie d’emprunteurs soulignés par le site se trouvent : (a) des prêts de courtes durées, (b) une population des

⁶ Portail lancé en 2008 et soutenu par le Ministère de l’Economie et des Finances dans un but de promotion des opportunités technologiques et création d’emplois associés au vieillissement de la population (<https://www.silvereco.fr/>).

« secundo-accédants » disposant d'un apport personnel s'ils revendent le logement actuel qu'ils ont souvent déjà remboursé, (c) une tenue plus minutieuse de leurs comptes (il pourrait s'agir d'un effet générationnel plutôt que d'âge), (d) la présence d'une épargne diversifiée.

Un moindre recours à la dette des jeunes provenant d'une diminution relative de ce groupe

Le vieillissement des ménages endettés s'observe également à l'autre extrémité des âges. Les jeunes adultes s'endettent en effet de plus en plus tard puisque les 17-34 ans représentaient 24,2 % des ménages endettés en 1992 contre 19,5 % en 2014 (Figure 1). La baisse touche également la catégorie supérieure des 35-44 ans : en 1992 ce groupe représentait 32,8 % des ménages, alors qu'en 2014 ce même chiffre était de 26,4 %.

Cette tendance parmi les ménages les plus jeunes reflète en partie des tendances démographiques de fonds liées au vieillissement et à la réduction concomitante du poids des ménages les plus jeunes parmi l'ensemble des ménages. En d'autres termes, la part des ménages endettés les plus jeunes parmi l'ensemble des ménages endettés régresse certes parce que la proportion de ménages endettés au sein de cette classe diminue, mais également parce que la part des ménages jeunes régresse au sein de la population générale. Il est ainsi plus difficile de cerner une tendance de long-terme quand nous nous intéressons à la proportion de ménages endettés parmi les 17 et 34 ans ou à cette même proportion parmi les 35-44 ans (Figure 4). Nous pouvons cependant constater une tendance à la baisse à partir de 2004 pour les 17-34 ans ou entre les enquêtes 1992 (53,4 %) et 2014 (50,5 %). L'absence de tendance claire jusqu'à 44 ans est confirmée par la Figure 3 qui se limite aux dettes privées.

3) Des évolutions contrastées des montants d'endettement par âge

La tendance au vieillissement des ménages endettés s'est accompagnée de montants d'endettement croissants des 17-64 ans par rapport au début des années 1990. La dette médiane des ménages 17-34 ans est passée de 11 892 euros en 1998 à 64 500 euros en 2014, ainsi que celle des 35-44 ans de 32 805 en 1998 à 79 016 euros en 2014 (Figure 7).⁷ Cette évolution marquée s'explique par deux effets. Premièrement, la très forte hausse des prix immobiliers des années 2000 associée à la baisse à partir de 2009 des taux d'intérêt ont contribué à la hausse des niveaux d'endettement, qui ont principalement affecté les jeunes générations qui ont acheté à cette époque. Deuxièmement, le cycle du crédit amplifie les variations de montants d'endettement dans la mesure où la reprise de l'endettement remplace des générations en fin de remboursement par des générations plus nombreuses en début de remboursement.

⁷ Notons que nous ne comparons pas les niveaux d'endettement *entre* classes d'âge. La forte baisse des montants empruntés en fonction de l'âge à partir des 35-44 ans s'explique en effet principalement par la part croissante avec l'âge des ménages proches du remboursement complet de leur dette. La remarque s'applique également à la figure 8 qui suit.

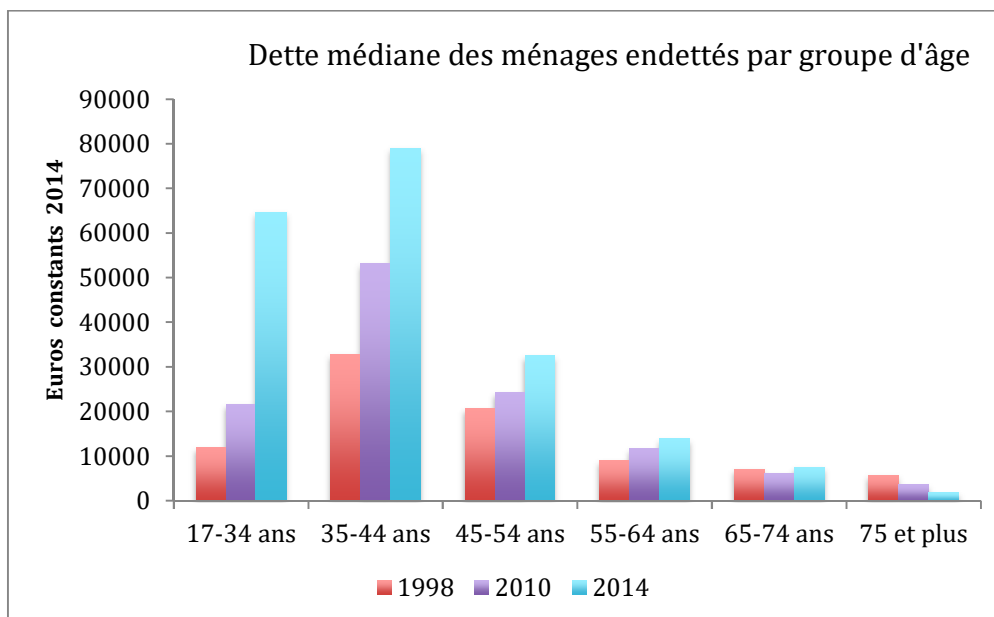


Figure 7. Lecture : en 2010, la dette médiane des ménages entre 55 et 64 ans endettés était de 11 667 euros, en euros constants 2014. Source : calcul des auteurs à partir des Enquêtes Patrimoine 1998-2014 (les données 1992 ne sont pas disponibles).

En revanche, le montant médian des dettes pour les groupes les plus âgés a augmenté légèrement pour les 55-64 ans, stagné pour les 65-74 ans (7 015 euros en 1992 et 7440 euros en 2014) et même baissé pour les plus de 75 ans, passant de 5 617 euros à 1 751 euros. Ainsi, si les séniors recourent de plus en plus au crédit, ils s'endettent pour des montants similaires ou inférieurs.

Ces chiffres corroborent globalement les études concernant les primo-accédants et le recul de l'âge de premier endettement des ménages. Selon une étude IFOP-Capfi menée sur les signatures d'achat pendant l'année 2014⁸, les primo-accédants sont aujourd'hui plus âgés et plus aisés qu'en 2007 et s'endettent pour des montants plus élevés pour acheter des plus petites surfaces. Le ménage moyen primo-accédant avait en moyenne 32 ans en 2007 contre 34 ans en 2014. Il disposait d'un revenu annuel de 35 159 euros en 2007, contre 40 510 euros en 2014, soit une augmentation d'environ 26 % de plus. L'apport est également à la hausse puisqu'il était de 32 736 euros en 2007 contre 40 510 euros en 2014, soit une augmentation de 24 %. Cependant, d'après une autre étude menée en 2016 par IFOP pour le courtier immobilier

⁸ Capfi (Conseil à l'accèsion et au financement en prêts immobiliers) et IFOP (Institut Français d'Opinion Publique). <https://lemag.bnpparibas/article/quel-est-le-profil-type-du-primo-accédant>

Cafpi, cet apport est passé à 24 901 euros. Quant à l'âge des primo-accédants, il reste stable à 34 ans. En revanche, le revenu moyen se situait à 44 304 euros⁹.

Les évolutions constatées au sein des classes d'âge affectent-elles l'évolution de la solvabilité des emprunteurs ? Nous étudions cette question en calculant le ratio dette sur revenu du ménage médian au sein de chaque groupe d'âge et pour les trois années disponibles de l'enquête (Figure 8). L'évolution du ratio médian dette sur revenu reproduit approximativement celle des niveaux d'endettement de la Figure 4. Le ratio augmente pour toutes les classes d'âge jusqu'à 54 ans, stagne pour les 55-74 ans et diminue pour les plus de 75 ans. On constate une dégradation de la solvabilité moyenne des ménages jusqu'à 54 ans, un maintien pour les 55-74 ans et une amélioration pour les plus de 75 ans. Ces observations seront mises en perspective dans la partie sur la fragilité financière par groupe d'âge.

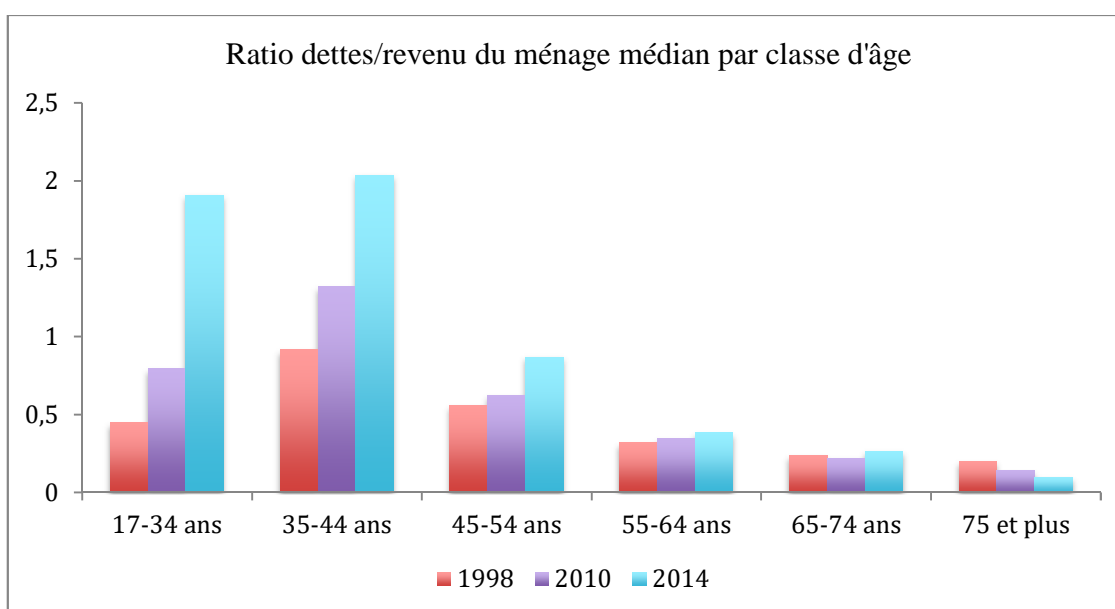


Figure 8. Le revenu disponible des ménages comprend les revenus d'activité (nets des cotisations sociales), les revenus du patrimoine, les transferts en provenance d'autres ménages et les prestations sociales (y compris les pensions de retraite et les indemnités de chômage), nets des impôts direct (INSEE). Sources : calcul des auteurs à partir des Enquêtes Patrimoine 1998-2014 (les données de 1992 ne sont pas disponibles).

4) Evolutions des taux d'endettement et motifs d'endettement par tranche d'âge

Nous avons déjà observé que l'endettement pour l'achat de la résidence principale prédominait pour les moins de 55 ans, mais pas pour les plus de 55 ans (comparaison des Figures 1 et 2).

⁹ Etude de juin 2016 «Devenir propriétaire en 2016 : Rêve ou réalité ? ». https://galivel.com/media/files/prez_conf_de_presse_vok.pdf

Les Enquêtes trimestrielles Crédit Logement CSA confirment l'évolution des motifs d'endettement en fonction de l'âge de l'emprunteur (Tableau 1).

Tableau 1 : motifs d'endettement immobilier par tranche d'âge

	- 35 ans	35-45	45-55	55-65	65 ans +	Total
accession	47.7	30.3	14.8	6.1	1.1	100
résidence secondaire	6.0	22.5	40.2	27.5	3.7	100
investissement locatif	19.8	31.6	34.1	12.7	1.7	100
travaux	13.1	26.8	29.9	21.1	9.2	100
ensemble du marché	32.4	28.9	22.1	12.4	4.1	100

Notes : moyennes observées sur la période 2001-2015. Lecture : les plus de 65 ans représentaient 1,1 % du total des emprunts pour motif d'accession à la propriété. Sources : Fascicule de Données Historiques depuis 2001 juin 2017, 11^{ème} édition, p25. Observatoire du financement du marché résidentiel, Enquêtes trimestrielles, Crédit Logement CSA.

Si l'acquisition de la résidence principale est un motif dominant pour les moins de 35 ans, d'autres motifs apparaissent progressivement avec l'avancée dans l'âge, comme l'acquisition d'une résidence secondaire, l'investissement locatif, ou encore des travaux de réfection ou d'aménagement. Chez les plus de 55 ans, les travaux représentent le motif principal du recours à la dette.

Les Enquêtes Patrimoine montrent également que les plus de 55 ans bénéficient d'un accès élargi au crédit pour l'achat d'équipement, que cela soit l'acquisition d'un véhicule motorisé (Figure 9) ou d'un autre type d'équipement tels que meubles, électro-ménager ou équipement lié aux loisirs (Figure 10).

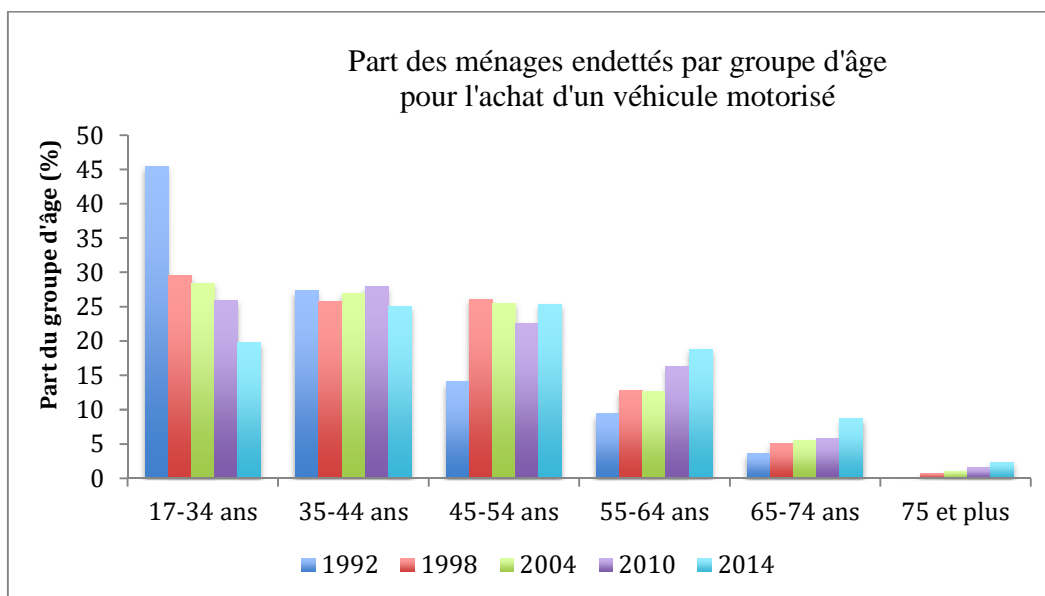


Figure 9. Source : calcul des auteurs à partir des Enquêtes Patrimoine (1992-2014). Lecture : en 1992, 45,5 % des ménages endettés pour l'achat d'un véhicule motorisé avaient entre 17 et 34 ans.

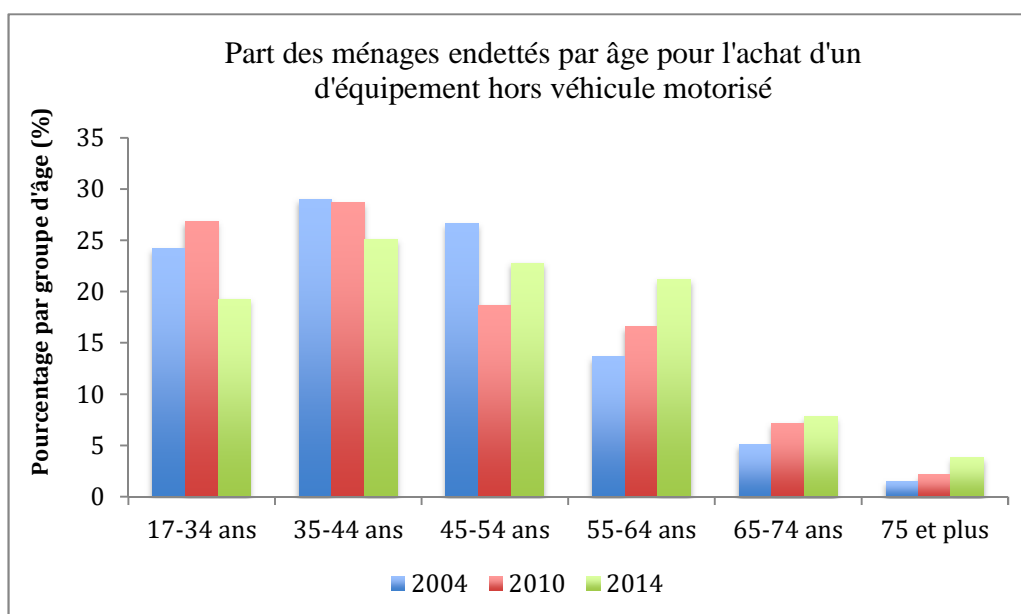


Figure 10. Source : calcul des auteurs à partir des Enquêtes Patrimoine (2004-2014). Lecture : en 2014, 19,3 % des ménages endettés pour l'achat d'un équipement hors véhicule motorisé avaient entre 17 et 34 ans.

La part des 55-64 ans parmi les ménages endettés pour l'achat d'une voiture ou d'une moto passe de 12,8 % en 1992 à 18,8 % en 2014. La progression est également remarquable pour les 64-74 ans et les 75 ans et plus. Les premiers constituaient 3,7 % en 1992 et les seconds 0,8 % en 1998, alors que ces pourcentages atteignaient 8,7 % et 2,4 % en 2014. Des tendances

similaires sont observées pour les achats d'équipement hors véhicule à moteur comme le montre la Figure 10. Les 55-64 comptaient pour 13,6 % des endettés et les 64-75 ans pour 5,1 % en 2004, contre respectivement 21,6 % et 7,8 % en 2014.

Ces deux postes d'équipement expliquent en grande partie la progression des ménages endettés parmi les cinquantenaires et les séniors. Ces résultats confortent l'idée que les ménages âgés accèdent de façon croissante au crédit mais pour des montants et des durées plus faibles que pour les autres tranches d'âge.

Inversement, les jeunes ménages entre 17 et 34 ans sont moins nombreux dans l'achat des biens d'équipement (Figures 9 et 10). Cette tendance est particulièrement flagrante pour l'endettement dont le motif est l'achat d'une voiture ou d'une moto : 45,5 % des ménages endettés pour ce motif avaient 17-34 ans en 1992 contre seulement 19,8 % en 2014. Une partie du retrait des plus jeunes du marché du crédit s'explique ainsi par la baisse des dépenses d'équipement relativement aux autres tranches d'âge. Cette tendance reflète probablement un accès plus difficile au marché du crédit dans la mesure où l'achat d'un véhicule reste un besoin important de cette tranche d'âge.

II L'endettement par âge : comparaisons internationales

La comparaison des niveaux d'endettement en France avec ceux observés au sein d'un échantillon de pays économiquement comparables va nous permettre d'affiner notre diagnostic sur l'état du marché du crédit par catégorie d'âge. Nous exploitons à cette fin la base *Household Finance and Consumption Survey* (HFCS) assemblée et diffusée par la Banque Centrale Européenne (BCE) à partir des informations pays remontant des banques centrales nationales.¹⁰ L'enquête fournit des informations individuelles et représentatives sur les actifs, les dettes, les revenus, la consommation, et les contraintes de crédit des ménages. Les enquêtes ménages comportent deux vagues, une première réalisée en 2010, une seconde en 2014. Nous utilisons l'étude la plus récente. Celle-ci regroupe des informations harmonisées pour un groupe de 18 pays de la zone euro.¹¹ L'échantillon total de l'enquête est de 84 000 ménages.

La situation française est comparée au groupe de pays les plus proches en termes de démographie et niveau de développement. Celui-ci comprend la Belgique, l'Allemagne,

¹⁰ Pour une présentation détaillée de l'enquête : https://www.ecb.europa.eu/pub/economic-research/research-networks/html/researcher_hfcn-faq.fr.html

¹¹ Les pays ayant participé à l'enquête sont : Belgique, Allemagne, Estonie, Irlande, Grèce, Espagne, France, Italie, Chypre, Lettonie, Luxembourg, Hongrie, Malte, Pays-Bas, Autriche, Pologne, Portugal, Slovaquie, Slovaquie et Finlande.

l'Irlande, l'Espagne, l'Italie, les Pays-Bas, l'Autriche, le Portugal et la Finlande. La statistique d'endettement utilisée couvre l'ensemble des formes de dette aux ménages : les dettes immobilières, les prêts à la consommation, les emprunts pour acquisition d'actifs réels autres qu'immobiliers, les découverts et lignes de crédit des banques.

En termes démographiques, la part des plus de 65 ans dans la population, qui constitue la taille potentielle du marché, est relativement homogène au sein de notre échantillon (Figure 11). Sept pays, dont la France, sur un échantillon de dix pays ont une proportion comprise entre 25 et 30 %. L'Italie (35 %), et à l'autre extrémité du spectre l'Irlande (20,7 %), font exception.

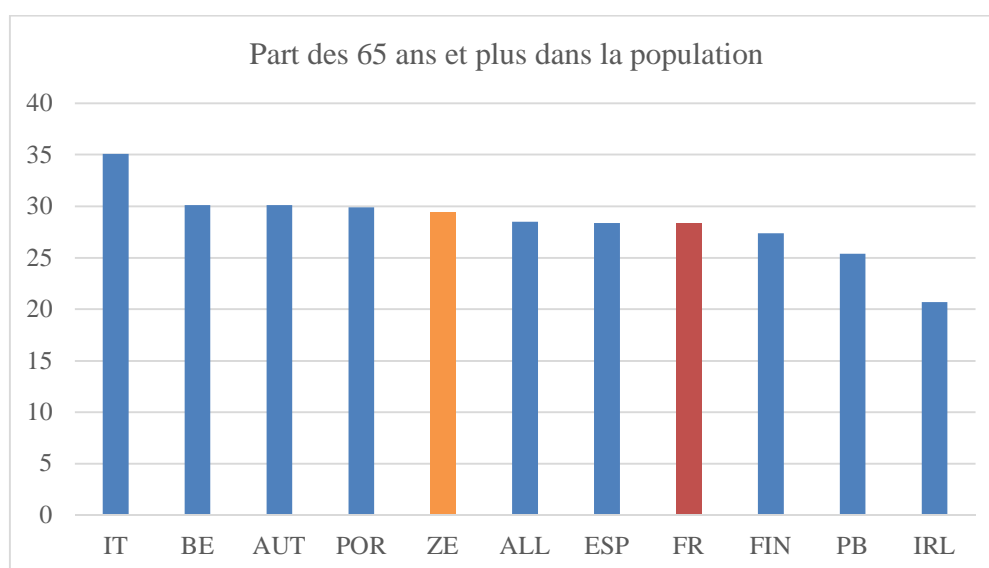


Figure 11. Notes : IT : Italie, BE : Belgique, AUT : Autriche, POR : Portugal, ZE : ensemble des pays de la zone euro participant à l'enquête, ALL : Allemagne, ESP : Espagne, FR : France, FIN : Finlande, PB : Pays-Bas et IRL : Irlande. Source : Enquête HFCS BCE.

1) Le cycle de vie de l'endettement au niveau international

Avant de se concentrer sur la dynamique de l'endettement de chaque classe d'âge, il est instructif de replacer les comportements d'endettement de cette population dans un contexte de cycle de vie (Figure 12), comme nous l'avons fait précédemment sur les données françaises. Dans la suite, les dettes incluent les emprunts immobiliers, les prêts à la consommation, les prêts privés, les emprunts pour acquisition d'actifs réels autres qu'immobiliers, et les découverts et lignes de crédit des banques.

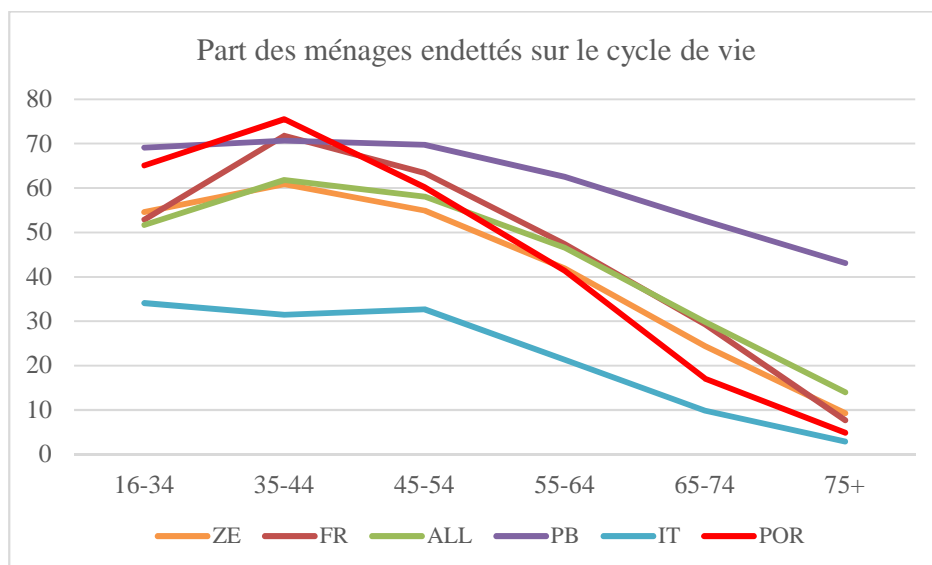


Figure 12. ZE : ensemble des pays de la zone euro participant à l'enquête, FR : France, ALL : Allemagne, PB : Pays-Bas, IT : Italie, POR : Portugal. Source : Enquête HFCS BCE.

La part des ménages endettés au sein de chaque classe d'âge suit un profil globalement stable jusqu'à la classe d'âge 45-54 ans, puis décroît rapidement au rythme de remboursement du crédit immobilier associé à l'acquisition de la résidence principale. Mis à part l'Italie et les Pays-Bas, les profils sont remarquablement proches d'un pays à l'autre. Excepté en Italie, plus de 50 % des ménages sont endettés entre 16 et 54 ans. La fréquence d'endettement reste significative entre 65 et 74 ans puisqu'entre 10 et 50 % des ménages sont toujours endettés. La proportion tombe généralement en dessous des 10 % après 75 ans, ce qui peut s'expliquer par la réticence des institutions financières à prêter aux ménages très âgés. La France occupe une position médiane dans l'échantillon. L'Italie présente un profil intéressant puisque c'est à la fois le pays qui détient la plus grande proportion de séniors et celui qui prête le moins à cette population.

2) Taux d'endettement par groupe d'âge

Le profil de cycle de vie à l'esprit, nous pouvons examiner plus en détail la situation des différentes classes d'âge. Le graphique 13 indique la part des ménages de moins de 35 ans parmi les ménages endettés.

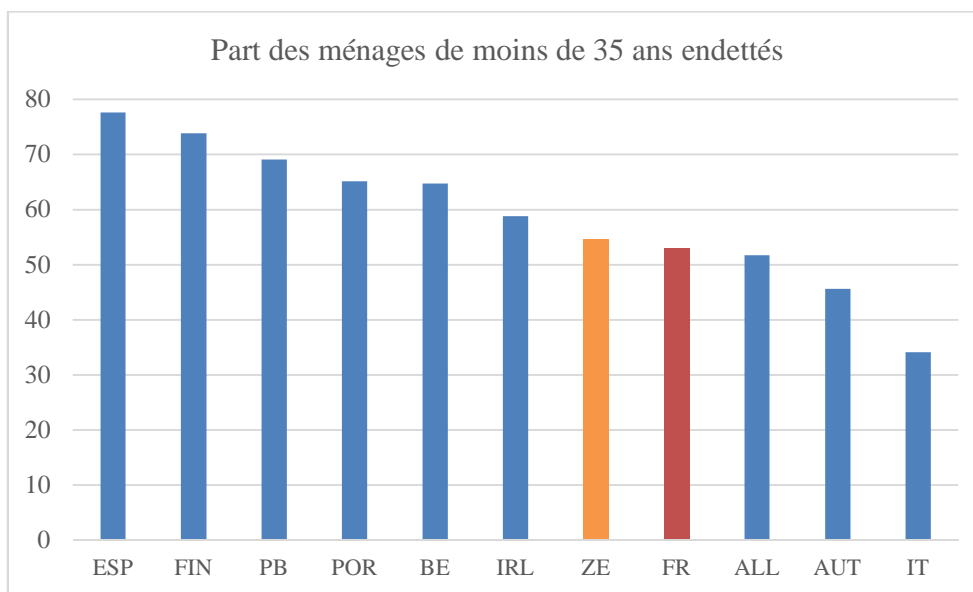


Figure 13. IT : Italie, BE : Belgique, AUT : Autriche, POR : Portugal, ZE : ensemble des pays de la zone euro participant à l'enquête, ALL : Allemagne, ESP : Espagne, FR : France, FIN : Finlande, PB : Pays-Bas et IRL : Irlande. Source : Enquête HFCS BCE.

Nous constatons que l'endettement est fréquent parmi les 16-34 ans puisque plus de 50 % des ménages détiennent au moins un crédit, si l'on excepte l'Autriche et l'Italie. La France se situe proche de la moyenne de l'échantillon avec une proportion d'un peu plus de 50 %, équivalente à celle de l'ensemble des pays de la zone euro de l'enquête. La situation s'avère plus contrastée s'agissant des plus de 65 ans (Figure 14).

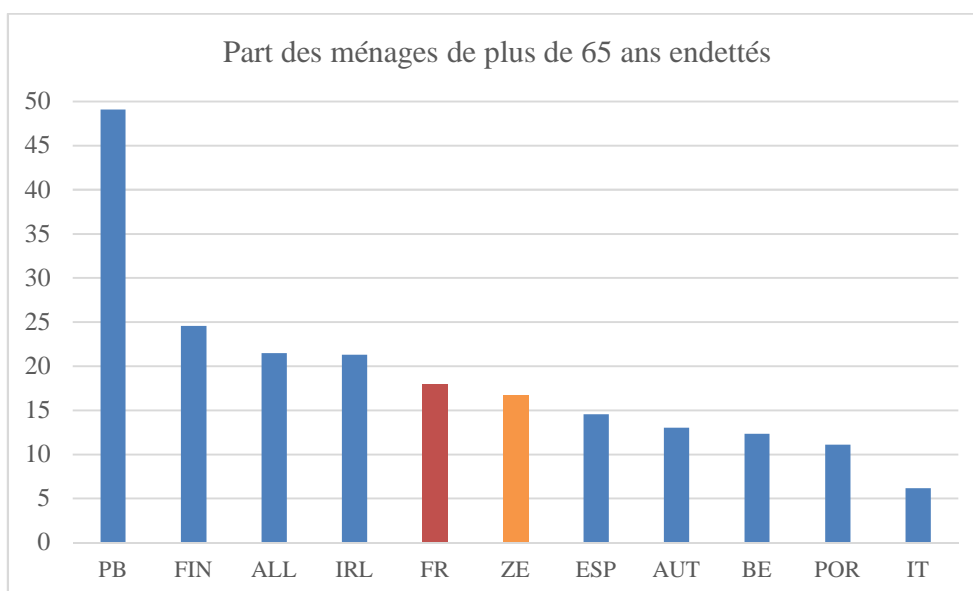


Figure 14. IT : Italie, BE : Belgique, AUT : Autriche, POR : Portugal, ZE : ensemble des pays de la zone euro participant à l'enquête, ALL : Allemagne, ESP : Espagne, FR : France, FIN : Finlande, PB : Pays-Bas et IRL : Irlande. Source : Enquête HFCS BCE.

La part des ménages de plus de 65 ans détenteurs d'une dette est plus faible qu'aux autres âges, sans être marginale pour autant. Si nous excluons les deux *outliers* (Pays-Bas et Italie) la proportion est comprise entre 11 % (Portugal) et 25 % (Finlande). La France, avec une part des plus de 65 ans endettés de 18 % se trouve encore une fois dans une position intermédiaire au sein des pays de l'échantillon. Les pays européens du sud (Espagne, Portugal et Italie) ont en moyenne des parts plus faibles que les pays du nord (Finlande, Allemagne, Irlande). Les Pays-Bas occupent une position extrême avec une part des séniors endettés de 49 %, près du double du pays en deuxième position (la Finlande avec une part de 24,6 %).

Les écarts constatés proviennent en partie des écarts de développement du crédit au sein de chaque pays indépendamment de l'âge des ménages endettés. La Figure 15 rapporte la part des ménages endettés par pays à celle au sein des plus de 65 ans.

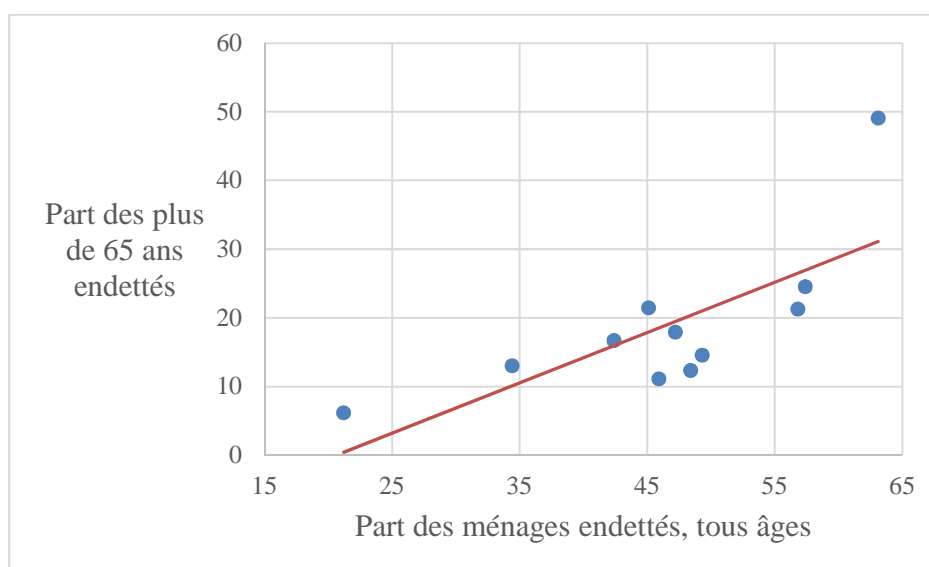


Figure 15. Note : un point correspond à l'un des dix pays de l'échantillon auquel est ajoutée la moyenne des pays de la zone euro.

Nous voyons une corrélation positive forte entre le développement général du marché du crédit (en abscisse) et la situation des plus de 65 ans (en ordonnée). En ce sens, et excepté pour le point à l'extrême droite des Pays-Bas, le niveau d'endettement des séniors est en grande partie expliqué par les mêmes facteurs nationaux que pour les autres classes d'âge. Les pays où l'endettement est peu répandu ont en moyenne une population sénior recourant peu au crédit et inversement.

Nous pouvons préciser la relation en calculant un indicateur d'accès au crédit des séniors, défini comme la proportion de ménages de plus de 65 ans endettés rapportée à la proportion des ménages endettés pour tous les âges.

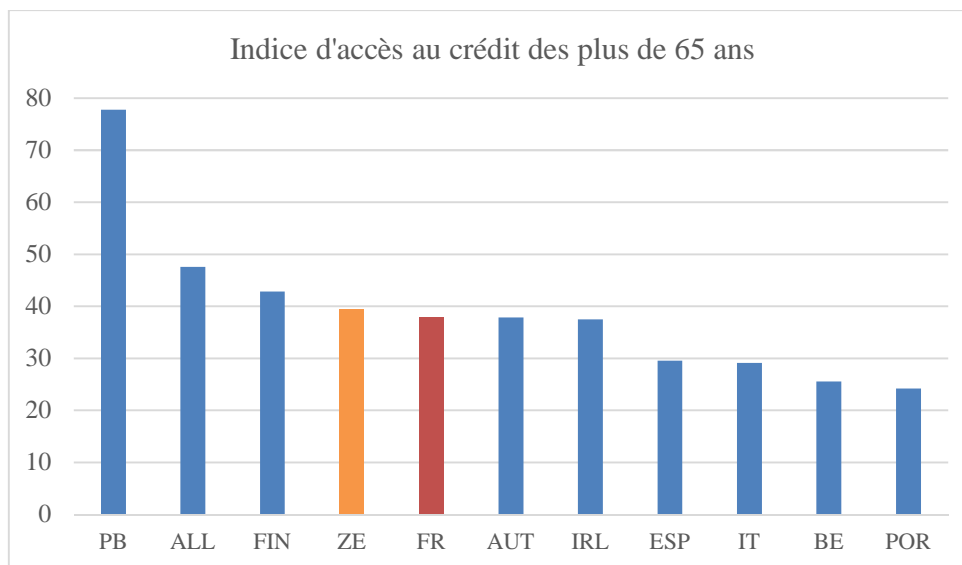


Figure 16. L'indice est calculé comme le ratio entre la proportion de ménages endettés de 65 ans et plus sur la proportion des ménages endettés tous âges confondus. IT : Italie, BE : Belgique, AUT : Autriche, POR : Portugal, ZE : ensemble des pays de la zone euro participant à l'enquête, ALL : Allemagne, ESP : Espagne, FR : France, FIN : Finlande, PB : Pays-Bas et IRL : Irlande. Source : Enquête HFCS BCE.

Nous constatons qu'exceptés les Pays-Bas, la proportion de ménages endettés de plus de 65 ans est inférieure à la moitié et parfois au tiers (Espagne, Italie, Belgique et Portugal) de la proportion pour la population générale. La France se situe là encore dans une position intermédiaire. Le fait remarquable est que les pays dont le marché du crédit est le plus développé pour tous les âges sont en moyenne les pays qui facilitent le plus l'accès des plus de 65 ans au crédit, comme le montre la Figure 17 qui relie pour chaque pays la proportion de ménages endettés pour tous les âges et l'indice d'accès au crédit des plus de 65 ans.

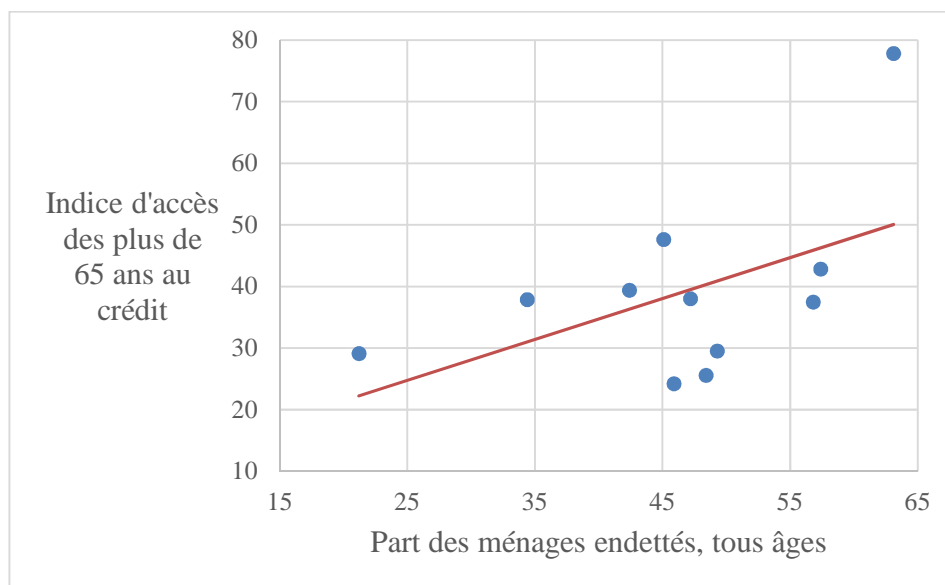


Figure 17. Notes : un point correspond à un des dix pays de l'échantillon auquel est ajouté la moyenne des pays de la zone euro. Le ratio entre la proportion de ménages endettés de 65 ans et plus sur la proportion des ménages tous âges confondus. L'indice d'accès au crédit des plus de 65 ans est défini comme la proportion de ménages de plus de 65 ans endettés rapportée à la proportion des ménages endettés tous âges.

3) Montant des dettes par groupes d'âge

Les taux de détention sont complétés par les niveaux d'endettement nominaux des ménages. La Figure 18 indique l'endettement du ménage médian parmi les ménages endettés par tranche d'âge.

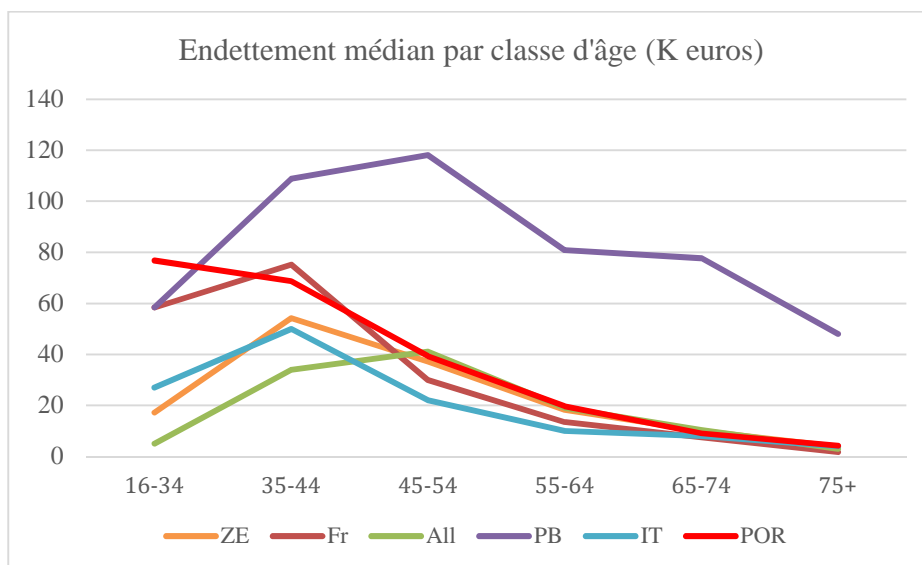


Figure 18. ZE : ensemble des pays de la zone euro participant à l'enquête, FR : France, ALL : Allemagne, PB : Pays-Bas, IT : Italie, POR : Portugal. Source : Enquête HFCS BCE.

L'endettement médian décroît relativement rapidement avec l'âge, excepté pour les Pays-Bas. Il atteint un maximum entre 16 et 34 ans pour le Portugal, 35 et 44 ans pour la France et Italie, et 45 et 54 ans pour l'Allemagne et les Pays Bas. Si nous mettons à part les Pays-Bas, la valeur des dettes détenues par les plus de 65 ans est significative tout en restant modeste, de 4000 euros pour l'Irlande à 12 000 euros pour la Finlande (4500 euros pour la France), ce qui peut s'expliquer par le fait que la plupart des ménages endettés dans cette tranche d'âge sont en fin de remboursement de leur crédit.

Face à ces écarts internationaux de taux et de montants d'endettement, comment peut-on juger le degré de sécurité ou de fragilité de la dette contractée par les séniors ? La Figure 19 indique le ratio dette sur revenu du ménage médian endetté par classe d'âge.

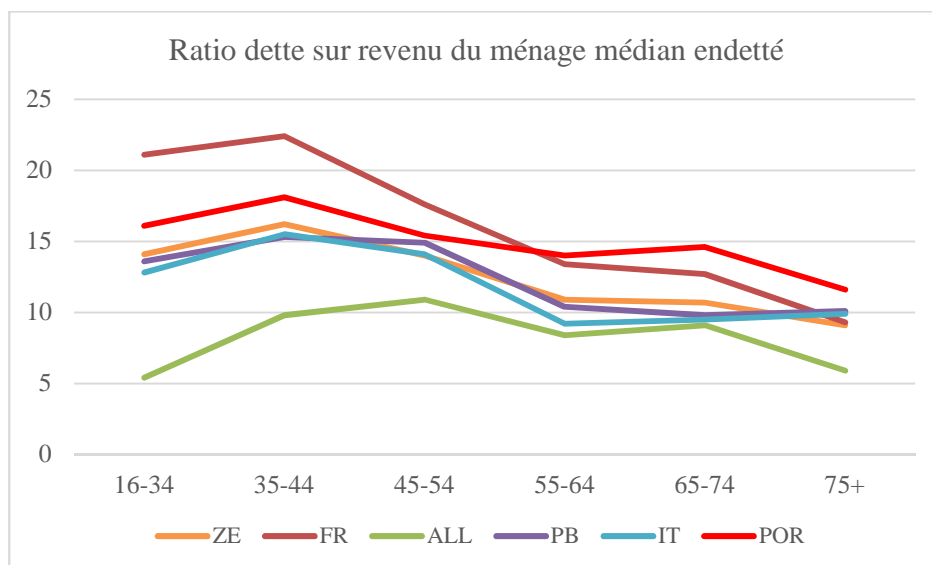


Figure 19. Notes : le ratio dette sur revenu rapporte le total des dettes sur le revenu total brut du ménage. Le revenu total brut du ménage est composé des revenus salariaux et non salariaux, des rentes viagères privées, pensions et autres transferts sociaux (allocations chômage, familiales, etc.), des transferts privés réguliers, des revenus immobiliers (loyers perçus) et financiers (intérêts, dividendes, plus-values), et des revenus du capital issus de l'entrepreneuriat. ZE : ensemble des pays de la zone euro participant à l'enquête, FR : France, ALL : Allemagne, PB : Pays-Bas, IT : Italie, POR : Portugal. Source : Enquête HFCS BCE.

Le ratio dette sur revenu baisse tendanciellement avec l'âge avec un plateau entre les classes d'âge 55-64 et 65-74 ans. Entre ces deux classes d'âge le niveau d'endettement baisse (Figure 18), mais le revenu fait de même avec la fin de la période active, conduisant à un ratio approximativement stable. Au final, le ratio soit baisse légèrement entre les classes d'âge 65-74 et 75+ (France, Allemagne et Portugal), soit ne baisse pas (Pays-Bas et Italie). Ce résultat va à l'encontre de l'idée reçue qu'après un certain âge les ménages n'accèdent plus au crédit. Nous observons certes moins de ménages s'endettant après 75 ans (Figure 12), mais les ménages débiteurs continuent d'emprunter des montants significatifs en proportion de leur revenu.

Une analyse par pays montre que la France se situe parmi les pays dans lesquels les ménages entre 17 et 34 ans empruntent le plus en proportion de leur revenu (Figure 20). Les Pays-Bas dont les ménages s'endettent pour des montants très importants (Figure 18) conservent une dette soutenable en proportion de leur revenu. L'Allemagne est le pays de l'échantillon dans lequel les ménages sont les moins endettés en proportion de leur revenu.

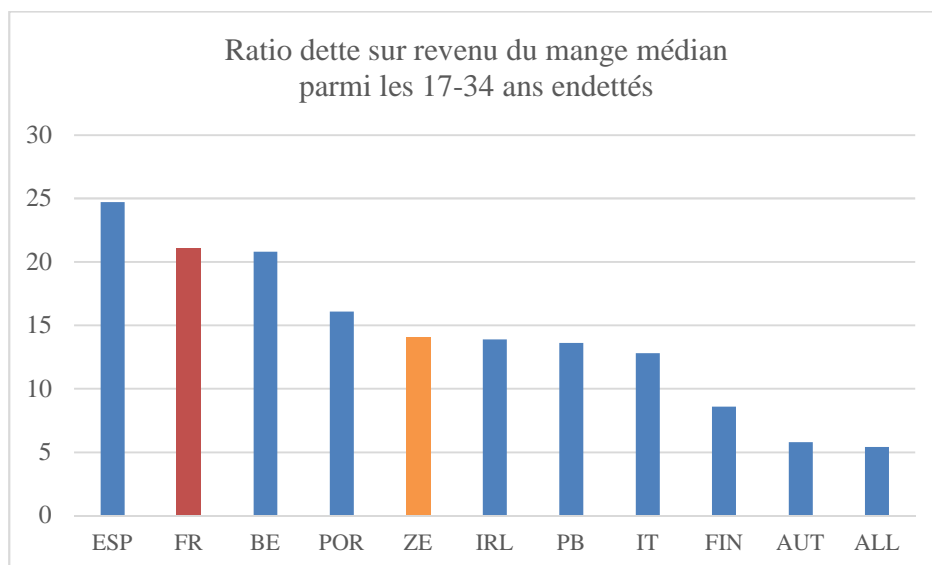


Figure 20. Notes : le ratio dette sur revenu divise le total des dettes sur le revenu total brut du ménage. Le revenu total brut du ménage est composé des revenus salariaux et non salariaux, des rentes viagères privées, pensions et autres transferts sociaux (allocations chômage, familiales, etc.), des transferts privés réguliers, des revenus immobiliers (loyers perçus) et financiers (intérêts, dividendes, plus-values), et des revenus du capital issus de l'entrepreneuriat. ESP : Espagne, POR : Portugal, FR : France, PB : Pays-Bas, ZE : ensemble des pays de la zone euro participant à l'enquête, IT : Italie, FIN : Finlande, IRL : Irlande, ALL : Allemagne. Source : Enquête HFCS BCE.

Concernant la population des plus de 65 ans endettés, le ratio varie dans un rapport de 1 à 2 entre les pays. Le ratio est maximum pour l'Espagne (14,5) et minimum pour l'Allemagne (7,4). Là encore, la France se situe dans une position intermédiaire avec un ratio de 10,4.

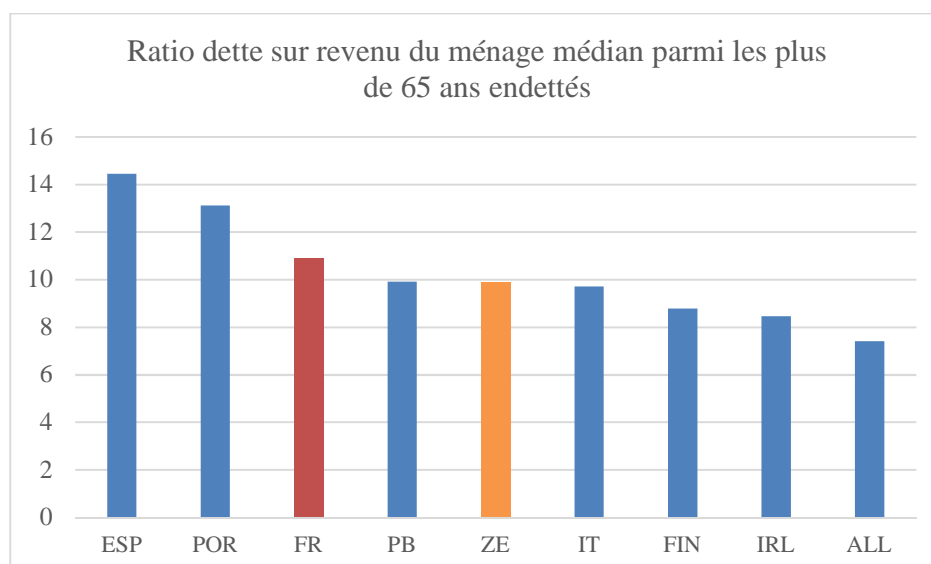


Figure 21. Notes : le ratio dette sur revenu divise le total des dettes sur le revenu total brut du ménage. Le revenu total brut du ménage est composé des revenus salariaux et non salariaux, des rentes viagères privées, pensions et autres transferts sociaux (allocations chômage, familiales, etc.), des transferts

privés réguliers, des revenus immobiliers (loyers perçus) et financiers (intérêts, dividendes, plus-values), et des revenus du capital issus de l'entrepreneuriat. ESP : Espagne, POR : Portugal, FR : France, PB : Pays-Bas, ZE : ensemble des pays de la zone euro participant à l'enquête, IT : Italie, FIN : Finlande, IRL : Irlande, ALL : Allemagne. Source : Enquête HFCS BCE

4) Le cas particulier des Pays-Bas

Les Pays-Bas connaissent une proportion exceptionnellement élevée de ménages de plus de 65 ans endettés (49,1 %). La part représente près du triple de la moyenne des pays de la zone euro (16,7 %) et le double du pays arrivant en deuxième position (la Finlande, avec 24,6 %). L'endettement médian des ménages seniors est également très élevé (Figure 18). Cette situation appelle des explications potentiellement riches d'enseignement pour les autres pays, dont la France.

En premier lieu, l'écart n'est pas explicable par le taux de détention d'actifs durables comme la résidence principale ou les biens professionnels, puisque le taux de détention est de 91,1 % pour les Pays-Bas contre 91,4 % pour l'ensemble des pays de la zone euro (sources : Enquête HFCS BCE). Il ne s'explique pas non plus par le taux de détention d'une résidence principale (57,5 % aux Pays-Bas vs. 61,2 % pour les pays de la zone euro), même en se concentrant sur la seule population des plus de 65 ans (57,2 % aux Pays-Bas vs. 69,9 % pour les pays de la zone euro, sources : id). Enfin, il ne s'explique pas non plus par la présence d'une bulle immobilière dans ce pays (cf. Fig. 27 p 31).

L'explication est plutôt à rechercher du côté des facteurs institutionnels favorisant plus ou moins le recours au crédit. Le Tableau 2 présente pour un échantillon de pays de la zone euro les caractéristiques institutionnelles du marché du crédit pour les ménages.

Tableau 2. Caractéristiques institutionnelles des marchés du crédit des principaux pays de la zone euro

	ESP	IT	POR	FR	BE	PB	ALL	AUT
Durée de liquidation (mois)	8	56	24	20	18	5	9	9
Coûts de liquidation	10	nd	8	10	19	4	8	8
Prévalence des taux fixes	-	-	-	X	X	X	X	-
Paiement des seuls intérêt	X	-	X	-	-	X	X	-
Déductibilité fiscale	X	X	X	-	X	X	-	X
Plafond de déductibilité	X	X	X	X	X	-	X	-

Notes : X signifie que le pays satisfait la caractéristique institutionnelle. Sources : Olympia Bover, Jose Maria Casado, Sonia Costa, Philip Du Caju, Yvonne McCarthy, Eva Sierminska, Panagiota Tzamourani (2016) "The

distribution of debt across euro area countries: the role of individual characteristics, institutions and credit conditions", *International Journal of Central Banking*, June. ESP : Espagne, IT : Italie, POR : Portugal, FR : France, BE : Belgique, PB : Pays-Bas, AUT : Autriche.

Les deux premiers indicateurs estiment le degré de protection des créanciers en cas d'incapacité de remboursement des ménages. La **durée de liquidation** est la période moyenne mesurée en mois requise pour la procédure de saisie des actifs en cas de non remboursement du prêt. La durée inclut les délais de recours aux tribunaux, la vente de actifs (résidence hypothéquée, etc.) et leur redistribution aux créanciers. Les Pays-Bas avec un délai moyen de cinq mois se placent en première position des pays les plus efficaces. Les **coûts de liquidation** représentent les coûts moyens d'une liquidation de l'actif en pourcentage du prêt suite à la faillite du ménage. Les coûts incluent les frais légaux, administratifs et judiciaires. Là encore, les Pays-Bas se distinguent par les coûts les plus bas.

Les deux indicateurs suivants concernent les caractéristiques de taux des contrats de dette. Les *taux fixes* prédominent dans un pays si la part des prêts à taux fixe par rapport à l'ensemble des crédits immobiliers d'une durée d'au moins 10 ans est conventionnellement supérieure à 50 %. Les taux fixes sont supposés plus attractifs que les taux variables pour des ménages avertis aux risques s'endettant sur de longues périodes. La prévalence des taux fixes concerne également les Pays-Bas, ainsi que trois autres pays de l'échantillon (France, Belgique et Allemagne). L'indicateur **Paiement des seuls intérêts** signifie que la part des prêts dont le remboursement du capital est reporté d'au moins 3 ans en début de prêt est supérieure à 10 %. Cette caractéristique est également une facilité accordée aux ménages, qui favorise probablement le recours au crédit. Là encore, les Pays-Bas font partie avec l'Espagne, le Portugal et l'Allemagne des pays autorisant cette pratique.

Enfin, les deux derniers indicateurs ont trait aux avantages fiscaux accordés aux ménages endettés. L'indicateur **Déductibilité fiscale** signifie que les intérêts payés sur un crédit immobilier peuvent être déduits, partiellement ou intégralement, de la base imposable sur laquelle s'applique le taux de l'impôt sur le revenu. Exceptées la France et l'Allemagne, tous les pays permettent une déductibilité des intérêts. L'intérêt pratique d'une telle mesure fiscale pour les ménages dépend cependant de l'existence ou non de plafonds. A cet égard, l'indicateur **Plafond de déductibilité** montre que les Pays-Bas mais aussi l'Autriche sont les seuls pays permettant une déductibilité intégrale des intérêts.

Nous pouvons creuser la question de l'avantage fiscale en évaluant le bénéfice réalisé par euro d'endettement. Nous nous intéressons pour cela à la différence entre le taux d'intérêt du crédit avant et après l'avantage fiscal. L'OCDE propose un tel indicateur qui tient compte de la déductibilité des intérêts et des éventuels plafonds :

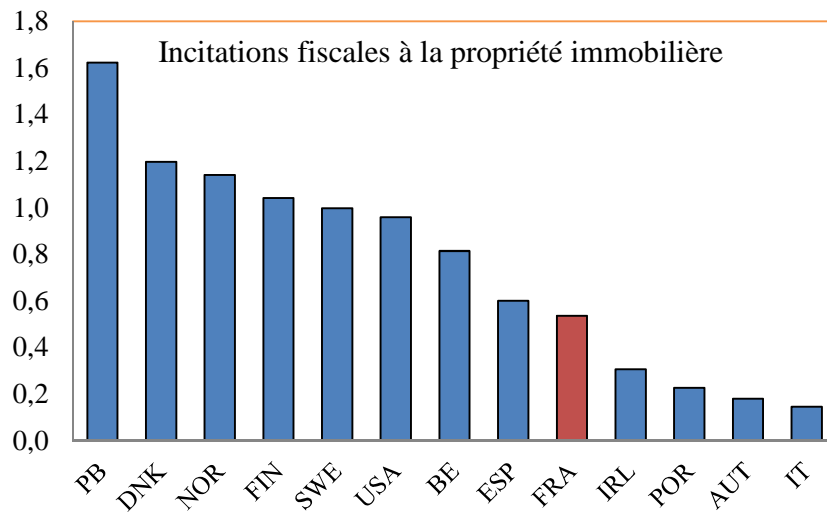


Figure 22. Indicateur : écart de taux d'intérêt entre le taux sans et avec les avantages fiscaux, exprimé en points de pourcentage. L'indicateur a été calculé sur des données de 2009. PB : Pays-Bas, DNK: Danemark, NOR : Norvège, FIN : Finlande, SWE : Suède, BE : Belgique, ESP : Espagne, FRA : France, IRL : Irlande, POR : Portugal, AUT : Autriche, IT : Italie. Sources : Johnson, Å. (2011), "Housing Policies in OECD Countries: Survey-based Data and Implications", OECD Economics Department Working Papers.

Le plus grand avantage fiscal est accordé aux ménages néerlandais, avec une réduction de taux d'intérêt de 1,6 points de pourcentage. A titre d'exemple, un crédit immobilier de 100 000 euros donne droit à une réduction d'impôts égale à 1600 euros chaque année. Ainsi, pour une durée de remboursement de 20 ans à 3 % brut, le total non actualisé des intérêts est égal à 33 000 euros, dont la moitié environ est couvert par l'avantage fiscal, soit 15 000 euros.

Il apparaît ainsi que le cas particulier des Pays-Bas en matière de taux de détention de dette des plus de 65 ans et de montants s'explique par des facteurs institutionnels favorables au crédit. L'avantage fiscal de la dette est en particulier très intéressant, ce qui fait de l'endettement un outil d'optimisation fiscale à part entière.

III Les facteurs explicatifs de l'endettement par âge

Nous avons précédemment montré un recul de l'âge moyen du ménage endetté, qui se manifeste par un accès élargi au crédit des plus de 65 ans et un recours moindre à l'emprunt des 17-35 ans. Comment peut-on expliquer ce recul de l'âge des ménages endettés ?

1) Des gains continus d'espérance de vie

Comme le montre la Figure 23, l'espérance de vie à la naissance a augmenté de plus d'une décennie en cinquante ans. Les femmes peuvent désormais espérer vivre en moyenne jusqu'à 85 ans et les hommes 80 ans, contre respectivement 79 ans et 71 ans en 1985, ou encore 74 ans et 67 ans en 1960. L'allongement de l'espérance de vie a changé les perspectives de consommation des séniors lors de la retraite, qui peuvent espérer conserver leur niveau de vie en bonne santé pendant de nombreuses années. On constate par ailleurs que les ménages arrivant à la retraite conservent souvent les comportements socio-économiques et culturels adoptés pendant la vie active. En comparaison des générations précédentes aux mêmes âges, ils sont plus actifs, plus mobiles géographiquement et consomment plus de loisirs. Ainsi, l'accès croissant au crédit s'inscrit dans une perspective plus large de rapprochement des modes de vie des retraités de ceux des actifs.

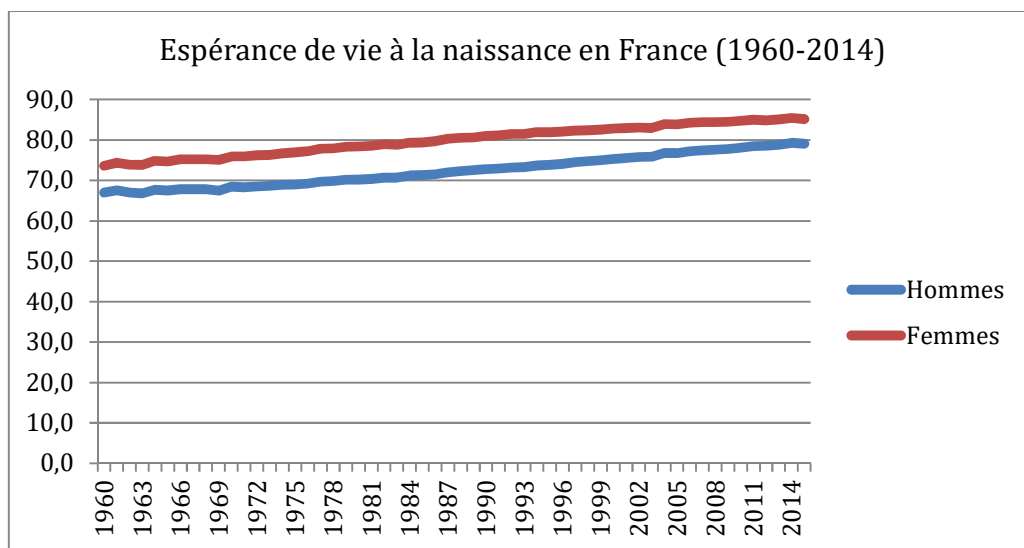


Figure 23. Source : calcul des auteurs à partir de données de l'INED (Institut National d'Etudes Démographiques).

2) L'endettement tardif des jeunes s'inscrit dans leur difficulté à s'insérer dans le monde du travail

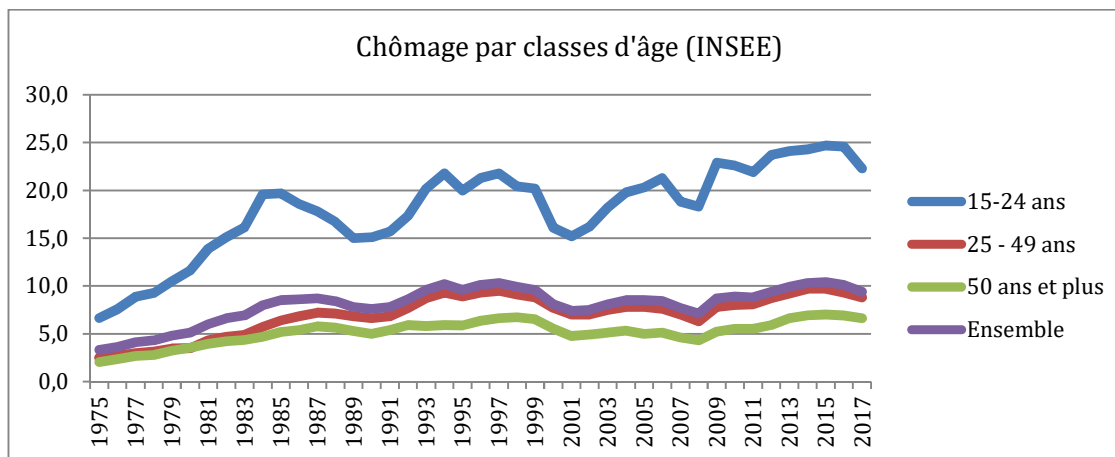


Figure 24. Le taux de chômage par classe d'âge en France. Depuis 2014, le champ de l'Enquête Emploi en Continu est étendu à la Réunion, la Guyane, la Guadeloupe et la Martinique (sans Mayotte). Lecture : en 2011, 21,9 % des 15 à 24 ans sont au chômage.

Source : calcul des auteurs à partir de données de l'Enquête Emploi (INSEE).

L'accès plus tardif des jeunes au marché du crédit pourrait s'expliquer par leur insertion dans le monde du travail (Figure 24). Les 15-24 ans semblent les plus affectés par le chômage lors de la crise financière de 2008-2009. La demande de crédit pour d'autres motifs tels que l'acquisition d'une voiture ou une formation payante a sans doute subi les conséquences de cette difficile conjoncture économique. Bien que dans une moindre mesure que pour les 15-24 ans, les 25-49 ans, âges auxquels l'endettement immobilier a généralement lieu, ont été de même touchés par le chômage après la crise de 2008-2009. En effet, le chômage est passé de 4.3% en 2008 à 9.2% en 2013, soit une augmentation de presque 100%. Cette tendance pourrait ainsi expliquer l'endettement plus tardif chez les jeunes ménages après les études et le début de la trentaine.

2) Les différences d'accumulation de patrimoine entre générations

La Figure 25 montre que les inégalités de patrimoine entre classes d'âge se sont considérablement accrues entre 1997 et 2010. Nous constatons que la richesse suit une forme en cloche avec l'âge, mais, alors que le pic se produisait entre 45 et 60 ans en 1997, il intervient en 2010 entre 65 et 75 ans. Les écarts croissants de patrimoine entre jeunes et vieux s'expliquent en grande partie par la montée sans précédents des prix immobiliers (Figure 27) qui a fait apprécier la valeur du patrimoine immobilier des ménages les plus âgés.

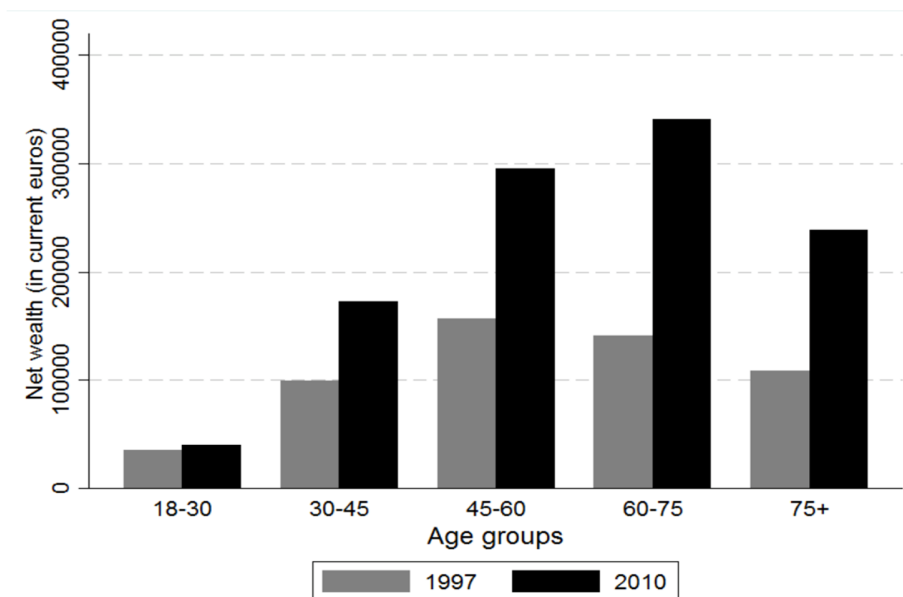


Figure 25. Source : Chapelle et Botey (2018) à partir de données des Enquêtes Patrimoines 1997 et 2010.

La Figure 26 souligne les écarts intergénérationnels qui existent entre les ménages en 1997 et 2010 en termes de taux d'endettement par groupe d'âge. Ce graphique montre la part au sein de chaque groupe d'âge à ces deux dates des ménages qui ont eu accès à un héritage ou une donation et la part de ceux qui n'ont pas reçu de transmission. Nous constatons une évolution des inégalités générationnelles dans le temps concernant l'accès au crédit, lequel est un prérequis incontournable pour l'accumulation de patrimoine dans les premières étapes du cycle de vie. En effet, cette augmentation s'est fait ressentir particulièrement chez les jeunes ménages : chez les 18-30 ans, les emprunteurs ayant reçu une donation ou un héritage affichaient un taux d'endettement de 13% en 1997-1998, pour ensuite passer à 25% en 2010. Un chiffre qui s'élève respectivement à autour de 22% en 1997-1998 et 40% pour les 30-45 ans. En revanche, le taux d'endettement de ceux qui n'ont pas reçu de transmission diminue pour toutes les tranches d'âges. Arrondel et al. (2014) confirment le rôle des donations dans l'accès à l'achat de la résidence principale des jeunes ménages et leur impact sur les inégalités intragénérationnelles. Ces résultats confirment également les travaux de Bonnet et al (2016) qui signalent que les ménages qui ont eu accès aux donations augmentent leurs possibilités d'accéder à la propriété, étant donné que le niveau des donations s'est accru en parallèle de la hausse des prix immobiliers (Figure 27).

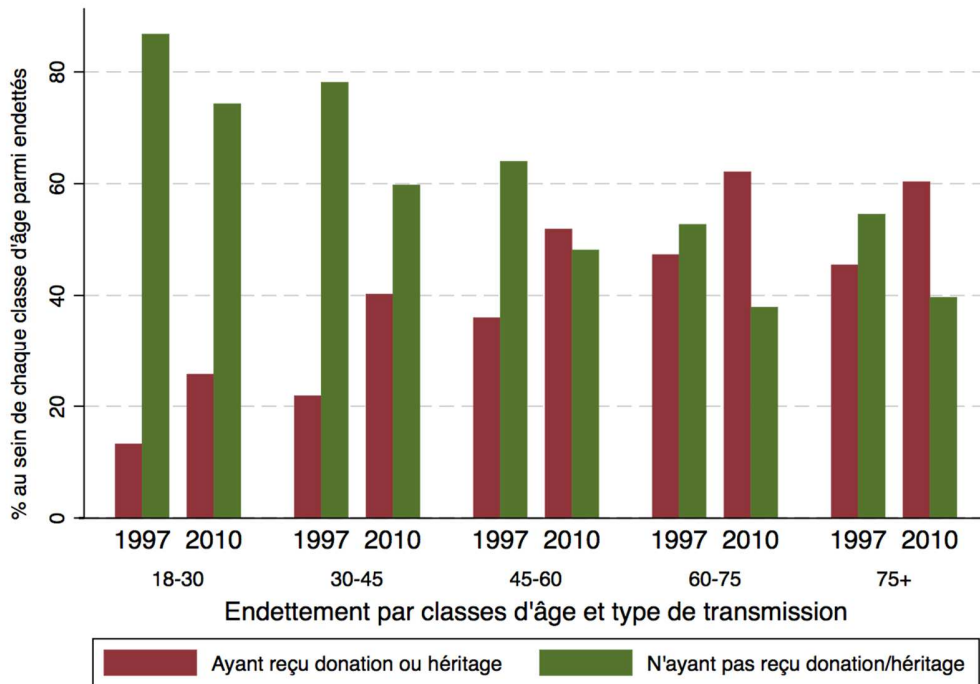


Figure 26. Source : calcul des auteurs à partir l'Enquête Patrimoine (1997-1998 et 2010). L'ordonnée représente la part au sein de chaque classe d'âge des personnes ayant reçu une donation ou un héritage parmi les endettés (au niveau privé, professionnel ou mixte).

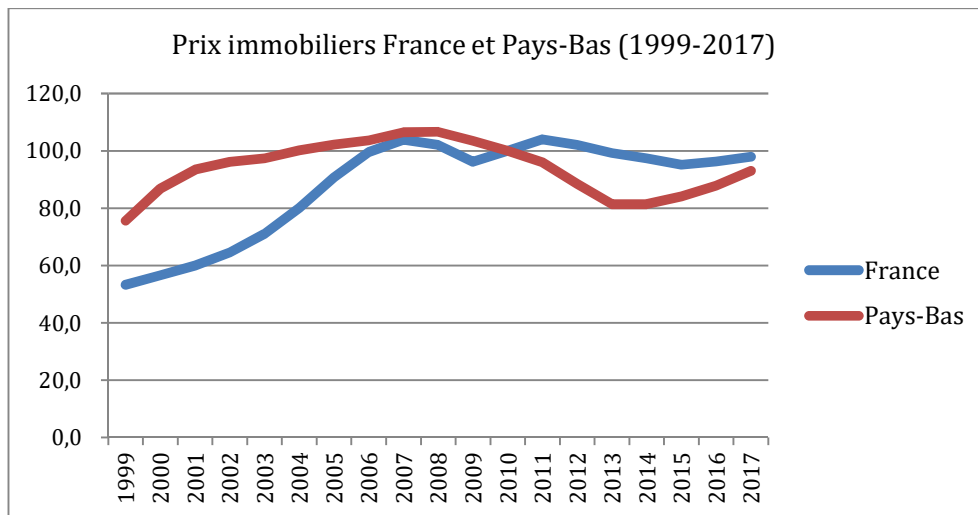


Figure 27. Notes : Prix immobiliers réels en France et aux Pays-Bas. Le graphique doit être lu de la façon suivante : l'ordonnée représente un indice des prix immobiliers pour les pays concernés. L'année 2010 constitue la base 100 de l'indice.

Source : Statistiques OCDE.

IV Un frein au crédit pour les séniors : l'assurance emprunteur

L'étude du recours au crédit par catégories d'âge ne peut faire l'impasse sur une composante importante du coût de l'emprunt, en particulier pour les ménages les plus âgés : l'assurance emprunteur. L'assurance protège le souscripteur du contrat et sa famille des conséquences du décès ou de la perte totale et irréversible d'autonomie, en permettant la prise en charge du capital restant dû par l'assureur. Elle protège également l'établissement prêteur contre les risques de défaut, plus fréquents en cas de décès, invalidité, incapacité ou perte d'emploi. Elle est à ce titre un élément indispensable à l'obtention d'un crédit immobilier. L'assurance est facultative pour les crédits à la consommation mais souvent recommandée par l'organisme prêteur qui pourra en faire une condition nécessaire si les sommes empruntées dépassent un certain montant.

L'assurance est calculée sur la base de l'âge de l'emprunteur et majorée en cas de problèmes de santé, physiques ou mentaux, déclarés par l'assuré et susceptibles d'affecter sa capacité future de remboursement. Les séniors sont de ce fait doublement exposés à des coûts élevés d'assurance, voire à des refus d'assurance, premièrement parce que la prime croît mécaniquement avec l'âge (cf. infra) et deuxièmement en raison de la plus grande fréquence de pathologies présentes ou passées affectant le candidat à l'emprunt. Il est même fréquent qu'en cas de risque aggravé de santé, l'individu ne trouve aucun assureur acceptant de garantir le prêt, ce qui conduit de facto à exclure le demandeur du marché du crédit.

Le crédit sénior est cependant de plus en plus perçu comme un risque maîtrisable par les institutions financières. A titre d'exemple, la Banque Populaire a récemment adapté son offre de prêts personnels aux séniors à travers deux mesures. Premièrement, la souscription de l'assurance emprunteurs pour les prêts personnels est étendue jusqu'au 75ème anniversaire au lieu de 70 ans précédemment. Deuxièmement, la couverture est étendue jusqu'au 80ème anniversaire au lieu de 75 ans précédemment. Ce type de prêt permet de financer des projets tels que l'aménagement du logement ou l'achat d'un véhicule pour les petits-enfants.¹²

1) Une réglementation favorisant l'emprunt des séniors

Le marché de l'assurance emprunteur a été réformé à plusieurs reprises ces dernières années dans le sens d'une concurrence accrue entre les établissements de crédits d'une part et avec les assureurs spécialisés d'autre part. La délégation d'assurance permet aux emprunteurs de

¹² <https://www.banquepopulaire.fr/portailinternet/Editorial/Informations/Pages/pre-et-personnel-seniors.aspx> : page consultée le 10 mai 2018.

dissocier le contrat de crédit du contrat d'assurance et de s'adresser pour le volet assurance à d'autres banques ou à des assureurs spécialisés, ce qui permet fréquemment d'en réduire le coût. La Loi Lagarde contraint à partir de 2010 les banques à accepter tout contrat aux garanties équivalentes à celui qu'elles proposent, à expliquer par écrit les raisons de leur refus et à ne pas modifier les conditions de prêt, telles que le taux d'emprunt ou les frais de dossiers, négociées en amont par le client si celui se tourne vers une offre concurrente d'assurance. La loi Hamon renforce en 2014 les droits des assurés et introduit un délai d'un an après la signature du prêt pour changer d'assureur. Depuis le 1er janvier 2018, l'assuré peut désormais résilier annuellement l'assurance de prêt immobilier et changer d'assureur (amendement Bourquin).

Le nouveau cadre législatif (Lois Lagarde, Hamon et Bourquin) a contribué au développement d'une offre plus concurrentielle à destination des séniors. Les contrats groupe proposés par les banques sont rarement ouverts aux personnes de plus de 65 ans. Les contrats d'assurance individuels prennent mieux en compte le risque spécifique de chaque assuré. Certains contrats permettent ainsi aux emprunteurs en bonne santé d'accéder à une assurance crédit jusqu'à l'âge de 85 ans. En revanche, si le risque décès ou invalidité de l'emprunteur est jugé anormalement élevé, la délégation d'assurance coûtera en moyenne plus cher en comparaison de l'assurance de la banque.

La convention « S'assurer et emprunter avec un risque aggravé de santé » ou Aeras est un dispositif conventionnel appliqué automatiquement par l'ensemble des banques et des assureurs qui proposent une assurance emprunteur. Elle permet à une personne présentant ou ayant présenté un risque aggravé de santé (par exemple cancer ou VIH) de contracter un emprunt immobilier et une assurance pour ce prêt à des conditions spécifiques qu'elle ne pourrait pas obtenir dans les conditions normales d'assurance. Le montant emprunté doit être inférieur à 320 000 euros et l'emprunteur doit avoir remboursé son prêt avant 70 ans. La convention intègre un *droit à l'oubli* lorsqu'un cancer a été diagnostiqué depuis au moins 10 ans, que le protocole thérapeutique est terminé et qu'il n'y a pas eu de rechute.

2) L'assurance emprunteur demeure un obstacle à l'emprunt des séniors

Ces dispositifs réglementaires améliorent sans aucun doute l'accès au crédit des séniors en favorisant une baisse des tarifs de l'assurance et en permettant l'assurance de personnes qui ne pouvaient trouver une offre précédemment. Pour autant, l'assurance reste un frein important à l'emprunt des séniors. Pour le comprendre, rappelons que la prime d'assurance peut se décomposer en trois parties :

1. la prime pure, qui reflète le coût actuariel du risque pris en charge. Strictement réglementé par le Code des assurances, elle repose sur l'égalité actuarielle entre la valeur actuelle probable des engagements de l'assuré et la valeur actuelle probable des engagements de l'assureur (cf. *supra*)
2. la marge commerciale, qui finance les charges de structure, les commissions des vendeurs et les dépenses de communication, et rémunère les actionnaires
3. une surcharge éventuelle de prime, spécifique à chaque emprunteur, fondée sur le diagnostic de santé de l'assuré

Les réformes réglementaires en faveur des assurés sont susceptibles de peser sur les marges commerciales des assureurs et sur les surcharges appliquées en cas de risque particulier de santé. Elles ne peuvent affecter la prime pure dont le calcul est fixé par le Code des Assurances et qui s'impose à tous les assureurs. Or la prime pure est un élément central de renchérissement de la prime en fonction de l'âge car elle lie le niveau de prime à l'espérance de vie de l'assuré. Pour le voir, nous pouvons estimer le coût de l'assurance pour un emprunteur en bonne santé (donc sans surcharge de prime) en fonction de son âge.

La fixation de la prime pure, c'est-à-dire avant application de la marge commerciale et d'une éventuelle surcharge pour problèmes de santé, repose sur l'égalité actuarielle entre la valeur actuelle probable des engagements de l'assuré et la valeur actuelle probable des engagements de l'assureur. Prenons le cas d'un individu d'âge x devant rembourser la somme de C euros dans un an et souscrivant un contrat assurant son décès. La prime pure s'établit de la façon suivante :

$$\text{prime pure} = C \times (1+r)^{-1} \times (l_x - l_{x+1}) / l_x$$

avec r le taux technique de l'assureur lui permettant d'actualiser ses dépenses et recettes futures, l_x et l_{x+1} les effectifs résiduels renseignés dans la table de mortalité utilisée par l'assureur respectivement aux âges x et $x+1$. La fraction $(l_x - l_{x+1}) / l_x$ est donc la probabilité de décès entre les âges x et $x+1$. Le taux technique est capé réglementairement par une formule fondée sur le taux servi sur les emprunts d'Etat¹³ et que nous fixerons à 0,5 %. Les tables de mortalité utilisées sont également imposées par la réglementation et correspondent aux tables TH 00-02 calculés par l'INSEE sur la base de la mortalité de la population masculine générale.¹⁴ Nous pouvons ainsi facilement retrouver le coût de l'assurance en calculant la

¹³ Plus exactement, le taux technique doit être inférieur à 75 % du TME moyen des 24 derniers mois. Le TME est le taux de rendement sur le marché secondaire des emprunts d'État à taux fixe supérieurs à 7 ans. Sa valeur en avril 2018 était de 0,71 %.

¹⁴ Les assureurs ont également la possibilité de substituer aux tables réglementaires des tables fondées sur la mortalité observée parmi leurs assurés, dès lors que ces tables sont certifiées par un actuaire indépendant et ne conduisent pas à réduire les provisions pour charges futures.

prime par unité de capital emprunté, majoré par un taux de marge conventionnellement fixé à 20 % :

$$\text{coût de l'assurance} = 1,2 \times (l_x - l_{x+1}) / l_x \times (1+r)^{-1} \quad (1)$$

Le coût ainsi calculé est présenté dans la Figure 28.

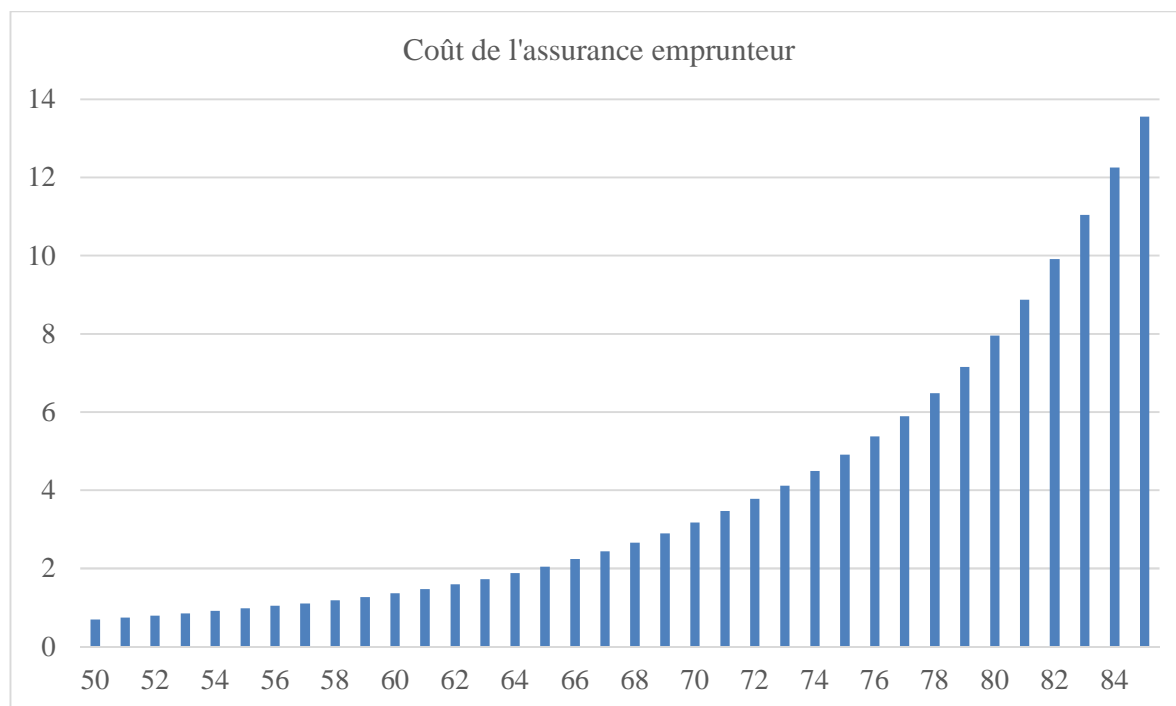


Figure 28. Notes : estimation du coût de l'assurance emprunteur d'un euro emprunté pendant un an par un emprunteur d'âge x selon la formule (1). Lecture : le coût de l'assurance pour un emprunteur âgé de 80 ans est égal à 7,95 % du capital à rembourser. Sources : calculs des auteurs.

Plus l'âge de l'emprunteur est avancé, plus les tarifs de l'assurance sont élevés en raison de l'augmentation des risques de décès tels qu'ils sont quantifiés dans les tables de mortalité réglementaire. Le coût de l'assurance augmente exponentiellement avec l'âge. De 0,70 % à 50 ans, il augmente jusqu'à 13,56 % à 85 ans. Encore le coût ne tient-il pas compte des surcharges pour problèmes éventuels de santé, très fréquents avec l'avancement dans l'âge, surcoûts qui peuvent facilement doubler le coût total de l'assurance. Sachant que le taux d'intérêt moyen annuel sur les crédits aux ménages fluctue autour de 2 % depuis plusieurs années en France¹⁵, il est clair que le coût de l'assurance constitue pour les plus de 65 ans le premier poste de coût en cas d'endettement.

¹⁵ taux d'intérêt des nouveaux crédits à l'habitat, à taux fixes, à plus d'un an. Sources : Banque de France, direction générale des Statistiques.

Remarquons que l'assurance emprunteur bien que n'étant pas une obligation légale, est toujours exigée par les organismes prêteurs dès lors que le montant emprunté dépasse une certaine somme. Pour les emprunts de moindre montant et dont la durée de remboursement court sur une période courte, les établissements se passent généralement d'une assurance emprunteur. Cela concerne en particulier le crédit à la consommation pour l'achat de meubles ou d'appareils électro-ménagers. Les séniors peuvent la plupart du temps profiter de ces offres à crédit sans subir le surcoût de l'assurance.

En résumé, la concurrence accrue entre les établissements de crédits et les assureurs est susceptible de réduire la part de la prime provenant d'une meilleure appréciation du risque individuel de l'emprunteur, mais ne peut diminuer la partie pure de la prime présentée dans la Figure 28 puisque tous les assureurs doivent se conformer à ce niveau de tarification minimale. En ce sens, le coût de l'assurance restera un frein notable pour le recours à l'endettement des séniors.

V Endettement et fragilité financière

La qualité de l'accès au crédit des ménages s'évalue également à l'aune de leur capacité à honorer leurs engagements financiers. Un accès restreint au crédit pourrait ainsi apparaître justifiée si un nombre excessif d'emprunteurs connaissait des difficultés à rembourser leurs mensualités de crédit. A cet égard, le vieillissement de la population des ménages endettés est porteur de risques en matière de défaut et surendettement. A l'autre extrémité des âges, la précarisation de la population jeune pourrait se traduire par des difficultés financières en hausse. Nous abordons cette question de différentes manières en fonction des enquêtes exploitées.

1) Les difficultés à faire face aux échéances de remboursement

Les Enquêtes Patrimoine 2004, 2010 et 2014 posent une question identique aux enquêtes : « Avez-vous fait face à des difficultés pour faire face vos échéances ? »¹⁶. La proportion de ménages répondant par l'affirmative pour l'année passée est indiquée dans la Figure 29.

¹⁶ La question propose les réponses suivantes : 1) "Non, et cela n'est jamais arrivé" 2) "Non, mais cela est arrivé récemment (dans les 5 dernières années)" 3) "Oui, depuis plusieurs années" 4) "Oui, depuis moins d'un an".

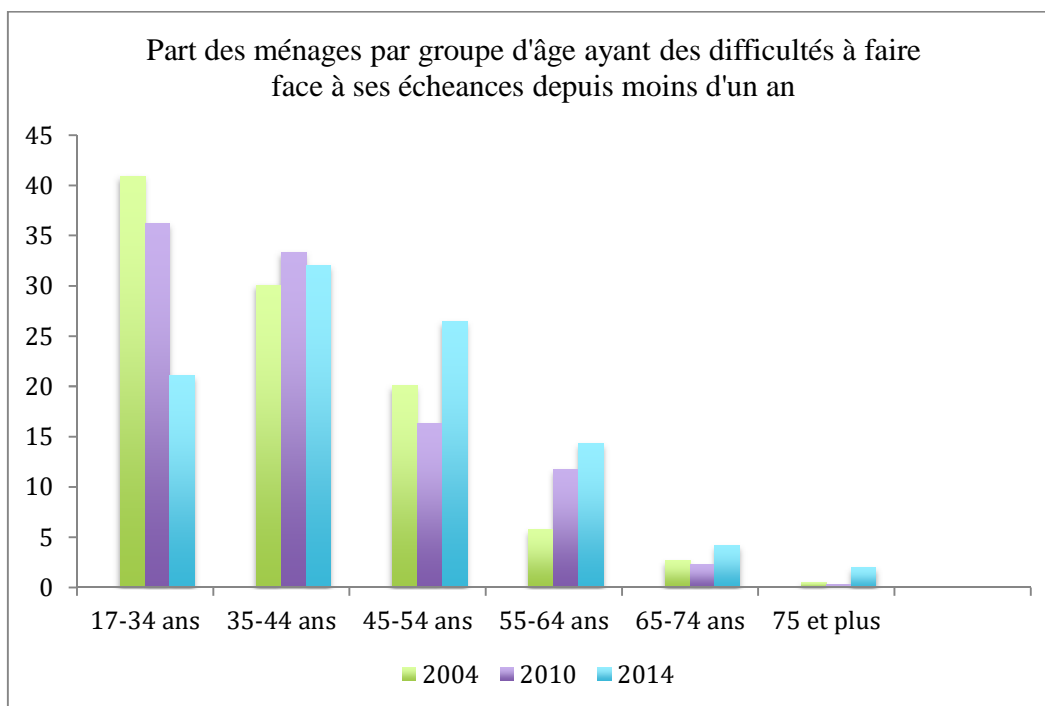


Figure 29. Part dans chaque groupe d'âge des ménages qui répondent « Oui, depuis moins d'un an » à la question « Avez-vous des difficultés pour faire face à vos échéances ? ». Source : calculs des auteurs à partir des Enquêtes Patrimoine (2004-2014).

Nous constatons que les ménages sont de plus en plus nombreux à partir des 45 ans à exprimer des difficultés à faire face à leurs échéances. L'évolution est particulièrement prononcée pour les 55-64 ans. Fait nouveau dans l'enquête 2014, des ménages de plus de 75 ans commencent à exprimer de telles difficultés. La tendance existe pour les 45-54 ans et les 65-74 ans si nous comparons les enquêtes 2004 et 2014. La proportion de ménages ayant des difficultés de remboursement est en revanche stable pour les 35-44 ans et décroissante pour les 17-34 ans. Il semblerait donc que l'accès croissant des ménages les plus âgés au crédit documenté dans la Partie I se soit traduit par une plus grande fragilité financière. Cette tendance peut être en partie imputée aux effets de la crise économique de 2008-2009 pour les travailleurs les plus âgés. Comme le souligne l'Observatoire des Inégalités en 2013¹⁷, le nombre de chômeurs de plus de 50 ans a presque doublé entre mi-2008 et fin 2012, passant de 500 000 à un million de personnes en quatre ans.

2) Surendettement des ménages et âge

Le nombre de ménages déposant un dossier de surendettement éclaire un autre aspect de la fragilité financière. En France, la prévention et le traitement du surendettement ont débuté en

¹⁷ https://www.inegalites.fr/Chomage-qui-est-touche-par-la-crise?id_mot=87

1989, avec la Loi Neiertz, laquelle a mis en place des Commission départementales de surendettement dont la mission principale est de venir en aide aux personnes en grandes difficultés financières. Les ménages en détresse financière sollicitent la Commission de leur département. Si la Commission constate l'impossibilité pour le ménage débiteur de faire face à l'ensemble de ses dettes non professionnelles exigibles et à échoir, et après vérification de sa bonne foi, elle dresse l'état d'endettement du ménage et propose des solutions de règlement du surendettement qui prennent des formes variées (restructuration de dettes, moratoire, réduction des taux d'intérêt, transmission à un juge pour annulation de dettes).

Afin d'évaluer la spécificité des séniors en matière d'exposition au risque de surendettement, nous présentons la part des ménages dépositaires d'un dossier de surendettement de plus de 65 ans parmi l'ensemble des ménages dépositaires (Figure 30).¹⁸

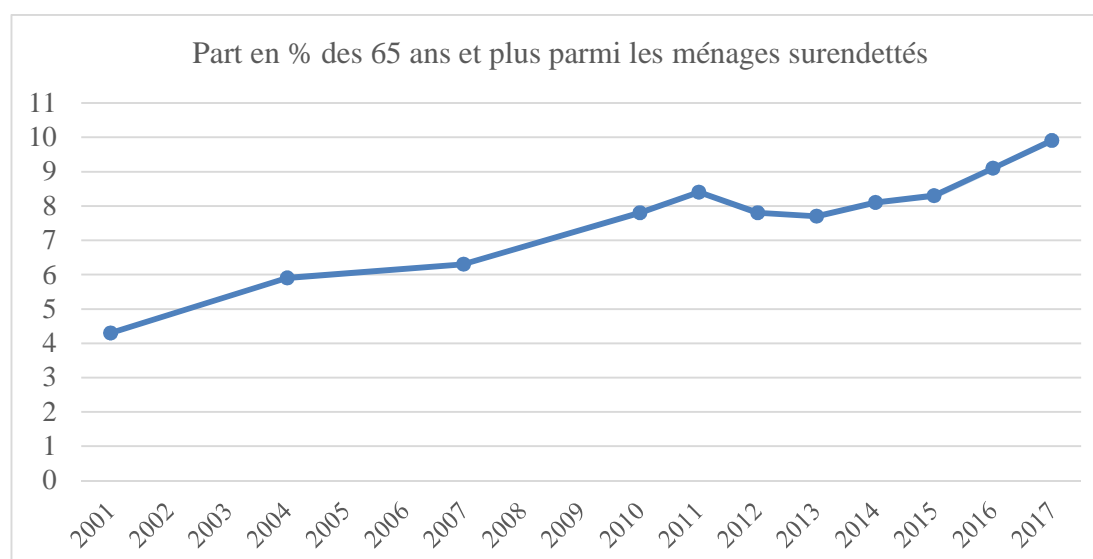


Figure 30. Lecture : en 2004, 5,9 % des ménages ayant déposé un dossier de surendettement étaient âgés de 65 ans et plus. Sources : Le surendettement des ménages – enquêtes typologiques 2010 à 2017, Banque de France.

Nous constatons un accroissement tendanciel de la part des ménages séniors surendettés parmi l'ensemble des dossiers déposés. En l'espace de 16 ans, entre 2001 et 2017, cette part a plus que doublé, passant de 4,3 % à près de 10 %. Sachant que la situation économique et financière des séniors ne s'est pas en moyenne dégradée comparativement à celle des autres tranches d'âge sur la période, cette évolution traduit vraisemblablement un accès élargi au crédit des séniors ainsi qu'une banalisation du recours à la dette.

¹⁸ Nous ne nous intéressons pas ici au total des ménages dont une procédure de règlement du surendettement est en cours, laquelle peut durer plusieurs années après le dépôt du dossier, compte tenu des délais administratifs et judiciaires, mais aux dossiers déposés dans l'année.

Nous constatons un mouvement inverse pour les 18-34 ans pour lesquels la part dans l'ensemble des ménages endettés a décliné entre 2001 et 2017, en dépit d'un léger rebond entre 2011 et 2013 (Figure 31). La baisse est remarquable puisque sur la période 2001-2017, la part des 18-34 ans est passée de 31,4 % à 21,6 % soit une diminution de 10 points de pourcentage. La baisse est à rapprocher de la moindre propension de cette classe d'âge à recourir au crédit documentée précédemment. Elle ne reflète donc pas nécessairement une solidité financière améliorée.

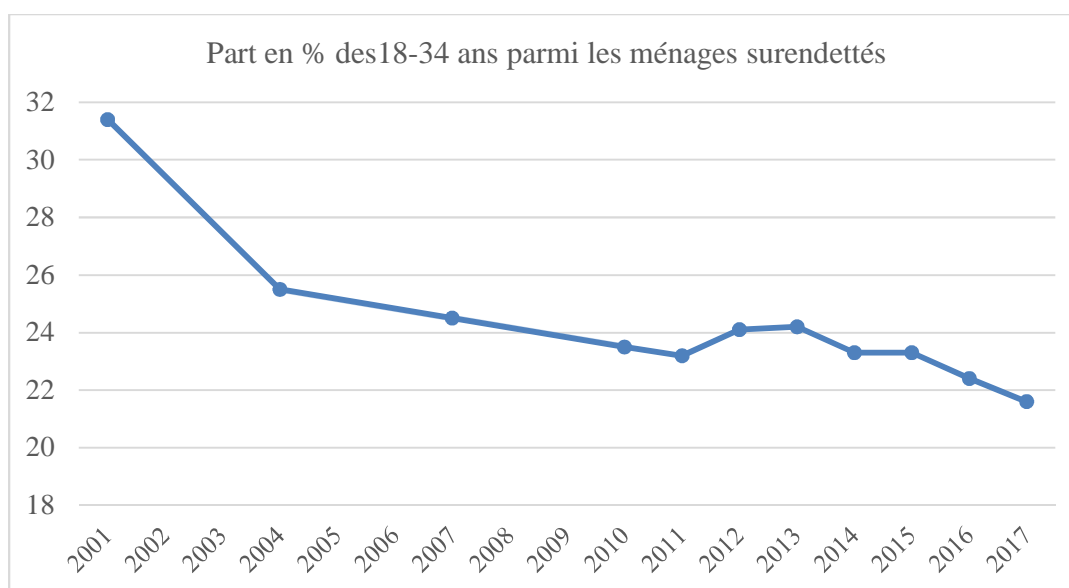


Figure 31. Lecture : en 2004, 25,5 % des ménages ayant déposé un dossier de surendettement avaient entre 18 et 34 ans. Sources : Le surendettement des ménages – enquêtes typologiques 2010 à 2017, Banque de France.

Les tendances précédentes opposées concernant les jeunes et vieux ménages doivent être mis en rapport avec la part de ces classes d'âge dans la population. La Figure 32 montre que les deux classes d'âge extrêmes sont dans une situation différente sur le marché du crédit. Elles représentent environ chacune un quart de la population générale, mais alors que les jeunes représentent 21,6 % du total des dossiers déposés, les ménages âgés constituent seulement 10 % du total des dossiers. Malgré une tendance à la hausse pour les plus de 65 ans et une tendance à la baisse pour les moins de 35 ans, la première catégorie semble donc moins exposée aux risques de surendettement que la seconde catégorie.

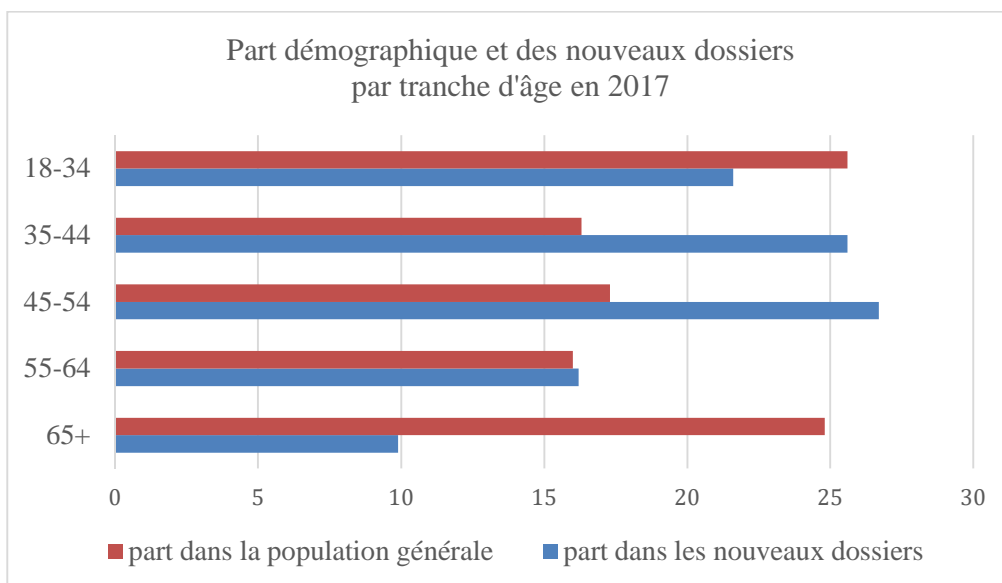


Figure 32. Lecture : En 2017, 9,9 % des dossiers validés par une Commission de surendettement concernaient des ménages de plus de 65 ans ; cette tranche d'âge représentait 24,8 % de la population générale des plus de 18 ans. Sources : Le surendettement des ménages – enquête typologique 2017, Banque de France ; Insee, bilan démographique de la France au 1er janvier 2017.

Toutefois, le fait que les deux classes d'âge extrêmes ont, contrairement aux âges intermédiaires, une part dans le total des dossiers déposés inférieures à leur part dans la population générale ne signifie pas nécessairement une plus grande solvabilité sur le marché du crédit. Ainsi, la faible proportion de ménages seniors surendettés s'explique aussi par le fait que cette catégorie d'âge recourt moins à l'endettement que les autres catégories. Une meilleure statistique devrait donc nous renseigner sur la probabilité d'un ménage *endetté* de tomber dans le surendettement. Nous ne disposons malheureusement pas dans les enquêtes de la Banque de France d'une telle mesure statistique mais nous pouvons l'approximer en rapportant la part des ménages d'une tranche d'âge donnée ayant déposé un dossier de surendettement à, non pas la part dans la population générale, mais à celle dans la population totale des ménages endettés. Nous appelons ce ratio l'indice d'exposition au risque de surendettement (Figure 33).

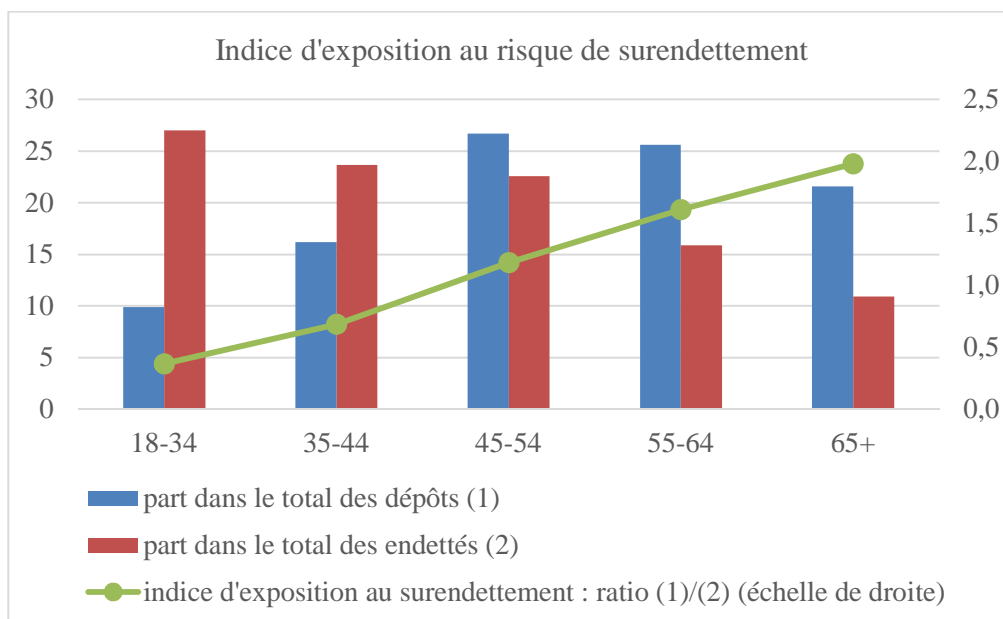


Figure 34. L'indice d'exposition au risque de surendettement est représenté par la courbe en vert. Lecture : en 2017, 21,6 % des dossiers validés par une Commission de surendettement concernaient des ménages de plus de 65 ans ; cette tranche d'âge représentait 10,9 % du total des ménages endettés. L'indice d'exposition au risque de surendettement est le ratio des deux parts soit 21,6/10,9 soit 1,98. Sources : Le surendettement des ménages – enquête typologique 2017, Banque de France pour les dépôts de dossier et l'Enquête BCE HFCS pour la structure par âge des endettés.

Alors que la proportion de ménages endettés décroît avec l'âge, passant de 27 % pour les moins de 35 ans à 11 % pour les plus de 65 ans, la part dans les dossiers de surendettement déposés s'accroît entre les 18-34 ans et les 45-54 ans pour ensuite diminuer dans une moindre mesure. La conjonction de ces deux tendances aboutit à un indice d'exposition au risque de surendettement nettement croissant avec l'âge. Ainsi, les plus de 65 ans représentent 21,6 % du total des ménages ayant déposé un dossier de surendettement en 2017, ce qui peut sembler raisonnable compte tenu qu'ils représentent 25 % du total des ménages de plus de 18 ans. Mais cette proportion devient très significative une fois pris en compte le fait qu'ils représentent seulement 11 % du total des ménages endettés. L'indice d'exposition au risque de surendettement indique par conséquent un risque maximum de surendettement pour les séniors. Ce résultat illustre les risques associés à une extension du crédit à la population des séniors.

Conclusion

L'étude statistique de l'endettement en fonction de l'âge confirme dans les grands traits la théorie de Modigliani. La fraction des ménages endettés atteint un pic entre 35 et 44 ans, essentiellement en raison du financement de la résidence principale par dette bancaire. Puis la

proportion décroît avec l'âge à mesure que les ménages liquident leur crédit. Le fait que les 35-44 ans soient proportionnellement les plus endettés plutôt que les 17-34 ans, comme le voudrait la théorie de Modigliani, s'explique par l'allongement des études, une mise en couple et une fécondité décalée, ainsi que par un recul de l'entrée sur le marché du travail et l'obtention encore plus tardive d'un contrat de travail non précaire. S'ajoute probablement à ces facteurs démographiques des contraintes de liquidité particulièrement prégnantes pour les jeunes ménages sans situation stabilisée sur le marché du travail.

Sur la vingtaine d'années que l'étude statistique couvre, nous mettons en évidence des tendances de fond qui, à notre connaissance, n'avaient pas été documentées précisément jusque là. Nous assistons en premier lieu à un vieillissement des ménages endettés. Les ménages jeunes retardent non seulement l'achat de la résidence principale et donc recourent moins à la dette, mais également s'endettent moins pour d'autres motifs comme les achats d'équipement et l'acquisition d'un véhicule. La moindre proportion de ménages jeunes s'endettant pour motif immobilier peut aussi s'expliquer par la très forte hausse des prix du marché immobilier qui a débuté au début des années 2000 et qui a barré une partie de la population de l'accès à la propriété immobilière. La crise économique et financière à partir de 2008 a également particulièrement frappé les jeunes générations en termes d'accès à l'emploi et d'indépendance financière.

Dans le haut de la pyramide des âges, nous montrons que les plus âgés bénéficient d'un accès élargi à la dette. Même si cette population est déjà fréquemment propriétaire de son logement, elle continue à s'endetter pour d'autres motifs comme les travaux d'aménagement, les dépenses d'équipement ou le renouvellement du véhicule. Nous observons concomitamment un allongement de la durée des prêts à destination des seniors, ce qui atteste également d'un meilleur accès au crédit. Ces tendances s'expliquent par des mouvements de fonds socio-démographiques, comme l'allongement de la durée de vie, des habitudes de consommation qui se rapprochent de celles de la population active, la poursuite de projets immobiliers après 65 ans et un enrichissement relatif par rapport aux autres catégories d'âge favorisant leur solvabilité sur le marché du crédit. Le fait que les ménages bénéficient tardivement, souvent après 50 ans, d'un héritage ou d'une transmission inter-vivo de la part de leurs ascendants est également un facteur renforçant la solvabilité des catégories les plus âgées. Le phénomène traduit également un changement d'attitude des établissements bancaires vis-à-vis d'une population toujours plus nombreuse, mieux dotée financièrement et en meilleure santé comparée aux générations âgées précédentes. Nous montrons cependant que le coût élevé de l'assurance emprunteur pour les seniors reste et restera dans un avenir prévisible un obstacle important à la diffusion du crédit au sein de cette population.

Si nous comparons maintenant la situation de la France à un sous-ensemble de pays de la zone euro, géographiquement et économiquement proches, nous montrons que la France se situe

dans une position intermédiaire tant en matière de taux de détention des plus de 65 ans que des montants des dettes contractées. Le ratio dettes sur revenu des plus de 65 ans est cependant parmi les plus élevés, ce qui laisserait penser que le crédit aux séniors dispose de peu de marge supplémentaire de développement. La France pourrait probablement, à l'instar des Pays-Bas, favoriser un peu plus le crédit en réduisant les délais et les coûts de règlement du surendettement ou en permettant une déductibilité fiscale des intérêts de la dette. Mais outre le coût budgétaire élevé de cette dernière mesure, une politique fiscale favorable à la dette des ménages pourrait essentiellement profiter aux hauts revenus propriétaires et accroître le risque de développement d'une bulle immobilière.

Un autre risque associé à la poursuite du développement du crédit aux séniors est celui qu'une fraction croissante des ménages tombe dans un cycle de fragilité financière et surendettement. Nous montrons qu'un tel risque s'est déjà matérialisé ces dernières années. Ainsi, les ménages séniors, bien que moins endettés en moyenne comparés aux autres tranches d'âge, apparaissent malgré tout particulièrement exposés au risque de détresse financière et de surendettement. D'un côté, le nombre de dossiers de surendettement déposés par les plus de 65 ans n'a cessé de progresser depuis une quinzaine d'année. De l'autre, cette catégorie d'âge apparaît significativement affectée par les difficultés financières une fois tenu compte du nombre limité de ménages ayant une dette à rembourser. Bien que les enquêtes ne précisent pas les raisons de ces difficultés, nous pouvons mentionner des facteurs propres aux séniors, tels que des revenus en baisse après le passage à la retraite, l'irruption de problèmes de santé ou d'incapacité avec l'âge partiellement pris en charge par la Sécurité sociale, ou encore le décès du conjoint. Une certaine banalisation du crédit aux séniors explique probablement la tendance observée. Les risques de fragilité financière et surendettement des séniors posent cependant des problèmes spécifiques comparés aux autres tranches d'âge puisque les ménages âgés font face à des risques supérieurs de santé, d'invalidité et de mortalité et qu'ils ne peuvent rétablir facilement leur situation faute de revenus d'activité.